



LES ATTESTATIONS DE SALAIRE AVEC SOCIEL.NET

certifié par le CNDA pour ses flux EDI Employeurs DSIJ

DERNIERE MISE A JOUR : le 20 juillet 2015

Guillaume Informatique – 10 rue Jean-Pierre Blachier – 42150 La Ricamarie Tél. : 04 77 36 20 60 - Fax : 09 72 28 84 36 - Email : <u>info@guillaume-informatique.com</u> Service commercial : <u>cfa@guillaume-informatique.com</u> Assistance Sociel.net : <u>hotline@sociel.net</u>

Date	Mise à jour du	document
21/05/14	Création du document	
30/03/15	v 2.0.28.0	Gestion des absences
20/07/15	Annexe - Attestation CPAM	Correctif



SOMMAIRE

Α.	LES PRE-REQUIS	3
	DANS LA FICHE ETABLISSEMENT	3
	POUR L'EMPLOYEUR MANDATAIRE	4
	DANS LA FICHE SALARIE	4
	DANS LA FICHE CONTRAT DE TRAVAIL	5
	DANS LA TABLE DES CODIFICATIONS	5
в.	LA SAISIE D'UNE ABSENCE (MODULE SAISIE /SAISIE CONGES, ABSENCE)	7
	ONGLET CONGES / ABSENCE (INFORMATIONS GENERALES)	8
	ONGLET ATTESTATION DE SALAIRE	9
	ONGLET COMMENTAIRES	
C.	IMPRESSION ATTESTATIONS (MODELES CERFA, ATTESTATIONS ORGANISMES)	11
	EDITION EN MASSE	
	EDITION INDIVIDUELLE	
	ANOMALIES - AVERTISSEMENTS	11
D.	GENERATION DU FICHIER EDI	12
	CHOIX DU REPERTOIRE	
	ANOMALIES - AVERTISSEMENTS	13
	CONTROLES DES DONNEES	13
E.	ENVOI DU FICHIER PAR NET ENTREPRISES	14
F.	GESTION DES AVERTISSEMENTS ET ANOMALIES	15
	AVERTISSEMENTS	
	ANOMALIES	16
G.	ANNEXES	17
	Attestation CPAM - Maladie Maternité Paternité	
	Attestation CPAM - Accident du Travail ou Maladie Professionnelle	22
	Attestation AG2R	28
	Attestation CHORUM	
	Attestation IRCEM	



A. LES PRE-REQUIS

Ce manuel traite des attestations de salaire à fournir aux différents organismes (CPAM, AGRR, ...) suite à un arrêt de travail (pour maladie, maternité, accident du travail, ...)

DANS LA FICHE ETABLISSEMENT

• Contact :

Dans la fiche *Etablissement* du module *Gestion*, renseignez le **Contact Emetteur DSIJ** (Déclaration de Salaires pour les Indemnités Journalières) dans l'onglet *Paramétrage des éditions* :

/	Accueil 💡	👌 Liste de	es établissements		Nouvel établisse	ement						
	Informations génér	ales 🌍	Paramétrages	🔀 Par	amétrages des é	éditions	jb (Comptabilité	ée	Comptes b	ancaires	Agréments
6	Contacts Bablissement : signataires des documents - contact déclarations informatisées											
	Type Contact	Civilite	Nom		Prénom	Fonction	n	Téléphone		Email	Déf	inir
	Crunting											
											oupp	
				Aucun En	registrement							
	Enregistrement : - I*	((0 Sur 0 🕨									
	- Facturation Prestatai	re & Presta	ataire Anticipée –								, uration Man	idataire –
	- Salarié				- Motif Principa	al —	Res	stant dù ——		Reg	r. des ligne	s —
	Description Co	mplète (Uniquement Ma	atricule	🖲 Oui 🔘	Non	0	Oui 💿 No	n		Oui @	Non
llí	-Regroupement des	lignes —								<u>رالــــــــــــــــــــــــــــــــــــ</u>		
	🔘 Oui 🔘 Non									J		
	Impr liste interventions 🔘 Oui 💿 Non											
١r	Bulletin de paie								_			
	Mois de paie d'affichage du DIF Janvier Avril Juillet Octobre Tout sélectionner											
			Mars		Juin	Septemb	ore [Décembre		Tout	désélectio	nner
	Impression grille d	e salaire :	🔘 Oui 💿 Non	Impr	ession RIB Sala	rié si viren	nent:	🔘 Oui 🍥	Non			

Le **Contact Signataire de Document** est également nécessaire pour l'impression de certaines attestations.

Pour créer un contact, il faut cliquer sur le bouton Définir du cadre **Contacts Etablissement** et renseigner les informations demandées en choisissant le type de contact "*Emetteur DSIJ*" ou "*Signataire de Document*" :

Type Contact	Emetteur DSIJ	
Civilite		
Nom		
Prénom		
Fonction *		
Tél *		
Fax *		
Email *		
	Valider Annuler	
• La fonction es	st obligatoire pour les contacts DADSU et Signataire de documents	

Les champs civilité, nom et prénom sont obligatoires.



A NOTER pour le Contact Emetteur DSIJ:

Par défaut, l'établissement à renseigner est celui spécifié comme émetteur dans le paramétrage DADS-U. Voir le module Paie, option DADS-U, bouton Emetteur-Contact.

L'établissement émetteur et le signataire (contact DSIJ) doivent être les mêmes que ceux définis dans les identifiants de connexion de net-entreprises.

En cas d'identifiants multiples :

- Au niveau des établissements, vous devez renseigner le contact dans chacun des établissements potentiellement émetteur de déclarations ;
- Au niveau des contacts, vous pouvez créer autant de contacts dans SOCIEL.Net qu'il en existe sous Netentreprises.

Le choix de l'émetteur (établissement ou contact) se fera ensuite au moment de la génération du fichier. Voir <u>D.</u> <u>GENERATION DU FICHIER EDI</u> (Echange de Données Informatisées).

• Comptes bancaires :

En cas de subrogation, le paramétrage du compte bancaire est obligatoire. Dans l'onglet *Comptes bancaires*, il faut saisir un compte associé aux salaires prestataires.

• SIRET :

Dans tous les cas, le numéro de SIRET (SIREN et NIC) est obligatoire (onglet Informations générales).

• Paramétrage organismes de Prévoyance Complémentaire :

Pour les attestations AGRR et CHORUM, vous devez faire le lien entre les organismes destinataires de la déclaration et l'établissement lié. Pour cela, il faut renseigner dans l'onglet **Paramétrage** et dans le cadre **Localités Organismes de l'Etablissement** les informations nécessaires.

Ce paramétrage sert également pour la déclaration DADS-U et DUCS-EDI.

Vous trouverez plus de détails sur ce paramétrage dans le manuel utilisateur DADS-U.

POUR L'EMPLOYEUR MANDATAIRE

• Comptes bancaires :

En cas de subrogation, le paramétrage du compte bancaire est obligatoire. Le RIB est celui saisi en **Compte bancaire** dans l'onglet *Infos. complémentaires* de la fiche *Usagers* du module *Gestion*.

• SIRET :

Le numéro de SIRET employeur (SIREN et NIC) est obligatoire. Il est saisi dans l'onglet *Paramétrage* de la fiche *Dossiers* (employeur mandataire) du module *Gestion*.

DANS LA FICHE SALARIE

Dans la fiche *Salarié* du module *Gestion*, renseignez le No d'affiliation au régime général du salarié.

S'il n'est pas connu saisir obligatoirement le code sexe (1 ou 2), puis les informations connues (année de naissance sur 2 caractères, mois). Compléter ensuite par des 9 pour atteindre 15 caractères au total (clé comprise).

Par exemple : 265119999999999 pour une femme née en novembre 1965.



DANS LA FICHE CONTRAT DE TRAVAIL

Pour l'attestation accident du travail ou maladie professionnelle, il peut être nécessaire de détailler des primes (Cadre A. colonne 6) ou des rappels de salaire (Cadre B.). Dans la fiche *Contrat de travail* du module *Gestion*, deux boutons placés dans le cadre **Régularisations de salaire** permettent de saisir ces montants.

Le bouton Primes versées permet de saisir les montants qui seront déclarés en colonne 6 du cadre A. Le bouton Rappels de paie versés permet, quant à lui, de saisir les informations contenues dans le cadre B.

DANS LA TABLE DES CODIFICATIONS

Certains codes CPAM sont pré renseignés sur les tables de codifications suivantes. Ils ont été mises à jour automatiquement à partir de la version 2.0.14.0.

ATTENTION : Si vous avez créé vous-même un code dans l'une de ces tables, vous devez vous assurer que vous avez bien renseigné la zone Code CPAM.

ATTENTION bis : Certaines tables n'ont pas pu être initialisées, il faut donc renseigner le code CPAM en vous appuyant sur la liste des codes fournis ci-dessous pour chacune d'elles.

• Type Congés absence : Outils Paramétrage / Table des Codifications / Type Congés absences :

Les codes indiqués ci-dessous sont ceux qui doivent figurer dans la zone Code CPAM de votre codification. Ils servent à justifier la différence entre le salaire habituel et celui soumis à charges.

Certains codes n'ont pas d'utilité pour la branche de l'aide à domicile et ne doivent donc pas être utilisés (comme COP ou ABA dans certains cas).

ABA	Absence autorisée	MA
AMRP	Allocation maternité / Risques particuliers	MA
AMTN	Allocation maternité / Travail de nuit	MP
AT	Accident du travail	NEN
AUT	Autre cas	PAT
CHOM	Chômage total ou partiel	SN
COP	Congés payés	TPT
FERM	Fermeture de l'établissement	

• Civilité

Le code CPAM a été initialisé à :

- MR pour la civilité MR-Monsieur ;
- MME pour la civilité MME-Madame ;
- MLE pour la civilité MLLE-Mademoiselle.

Qualification ou Fonction

Si le code CPAM de la table des codes **Qualification** n'est pas renseigné ou est égal à *STD*, c'est le code CPAM de la table **Fonction** qui est renseigné dans la déclaration. Dans la table des Qualifications, le code CPAM a été initialisé avec le code *STD* pour toutes les qualifications. Vous pouvez donc personnaliser ce code soit dans la table des **Qualifications** soit dans celle des **Fonctions** en vous basant sur le tableau ci-dessous.

La qualification est imprimée sur l'attestation dans la zone : Emploi ou Catégorie Professionnelle.

Ce code permet de définir la période de référence des salaires : 3 mois par défaut, 12 mois pour les codes grisés.

- MALMaladieMATMaternitéMPMaladie professionnelleIEMBNouvelle embauchePATPaternitéNJournée d'appel à la défense
- IPT Temps partiel thérapeutique



- AAA Artistes auteurs
- ADI Activité saisonnière continue ou discontinue
- AMM Artistes / Musiciens / Mannequins
- APP Apprentis
- AVO Assurés volontaires
- CAM Concierges / Assistantes maternelles
- CAS Cas particulier
- CEN Clercs de notaire
- GSM Gérant de succursales multiples
- HSD Hommes sandwiches / Dockers

Journalistes JRN NEG Négociateurs PAM Praticiens Auxiliaires Médicaux PAS Personnes assistées SFP Stagiaires formation professionnelle **Cas standard** STD Travailleurs à domicile TAD TRI Travailleurs intérimaires Démonstrateur VRP

• Profession (code INSEE)

Ce code a été initialisé à 51 pour tous les codes INSEE commençant par 56. Pour les autres, se référer à la table suivante :

- 01 Forces armées
- 11 Membres de l'exécutif et corps législ cadres sup admin pub
- 12 Directeurs de société
- 13 Dirigeants et gérants
- 21 Spécialistes des sciences physiques mathématiques et techniq
- 22 Spécialistes des sciences de la vie et de la santé
- 23 Spécialistes de l'enseignement
- 24 Autres spécialistes des professions intellectuelles et scien
- 31 Professions intermédiaires des sciences physiques et techniq
- 32 Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la s
- 33 Professions intermédiaires de l'enseignement
- 34 Autres professions intermédiaires
- 41 Employés de bureau
- 42 Employés de réception caissiers guichetiers et assimilés
- 51 Personnel services directs aux part, protect et de sécurité
- 52 Modèles vendeurs et démonstrateurs
- 61 Agriculteurs ouvriers qualif de l'agri, pêche pour marchés
- 62 Agriculteurs et ouvriers de l'agri et de la pêche de subsist
- 71 Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtim
- 72 Artisans ouvriers métiers métall construct mécan et assimi
- 73 Artisans ouvriers mécan précis métiers art imprim et assim
- 74 Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal
- 81 Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimil
- 82 Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage
- 83 Conducteurs véhicules et engins lourds levage et manoeuvre
- 91 Employés non qualifiés des services et de la vente
- 92 Manoeuvres de l'agriculture de la pêche et assimilés
- 93 Manoeuvres des mines du bât travx publ indust manufact trans
- 98 Personnes en formation élèves stagiaires
- 99 Non précisée

Ce code n'est utilisé que pour les attestations de type Accident du travail ou Maladie professionnelle. Il sert principalement pour les envois DSIJ. Seul le libellé du code par défaut 51 est imprimé sur l'attestation CPAM pour AT-MP dans le champ *Profession*. Pour les autres codes, c'est le libellé de la profession qui est imprimé.

B. LA SAISIE D'UNE ABSENCE (MODULE SAISIE /SAISIE CONGES, ABSENCE)

Pour saisir une absence, il faut aller dans le module *Saisie*, option *Saisie Congés, absence* et cliquer sur le bouton Nouveau congés/absence

Il est également possible de copier une absence existante en cochant l'absence à dupliquer et en cliquant sur le bouton Dupliquer.

LE PARAMETRAGE DES MONTANTS

Dans la fiche **Absence**, le bouton Au remplissage des attestations.

Description	×	Rubriques Associées	
	- 🖹		
DSIJ : MtBrut - Rubriques à déduire du Montant	Brut (AT-AG2R)		
DSIJ : MtCotisations - Cotisations Mal, Mat, Inv,	Décès	R3100,MontantSalarial R3100,MontantSalarial R	
DSIJ : MtPrimeModulation - Primes et heures de	modulation (AG2R)		
DSIJ_DADSU : S40.G40.05.037 - Avantages e	n nature de type <autre></autre>		
DSIJ_DADSU : S40.G40.05.037 - Avantages e	n nature de type <logem< td=""><td></td></logem<>		
DSIJ_DADSU : S40.G40.05.037 - Avantages en nature de type <nourrit< p=""></nourrit<>			
DSIJ_DADSU : S40.G40.05.037 - Avantages e	n nature de type <ntic></ntic>		
DSIJ_DADSU : S40.G40.05.037 - Avantages e	n nature de type <voiture></voiture>		
DSIJ_DADSU : S40.G40.10.044 - Montant des	frais professionnels		
registrement: I4 ◀ Sur 9 ▶ ▶I			
	Quitter		

MtBrut - Rubriques à déduire du Montant Brut (At-AG2R)	Cliquer sur la loupe pour cocher les montants salariaux des rubriques qui doivent être déduites du montant brut à déclarer. Ces rubriques concernent l'attestation AT et AG2R.
MtCotisations - Cotisations Mal, Mat, Inv., Décès	Cliquer sur la loupe pour cocher les montants patronaux et salariaux des rubriques de cotisations d'assurances maladie, maternité, invalidité et décès. Le paramétrage se fait pour une première absence, les choix sont gardés ensuite d'une absence à l'autre. Ces rubriques servent à renseigner le cadre " <i>Renseignements pour l'étude des droits</i> " si le salarié n'a pas effectué au moins 200 h dans la période de référence.
MtPrimeModulation - Primes et heures de modulation (AG2R)	Cliquer sur la loupe pour cocher les rubriques liées au paiement des soldes de modulation. Ces rubriques servent à renseigner le cadre " <i>Déclaration de salaires</i> " sur l'attestation AG2R. Le paramétrage se fait pour une première absence, les choix sont gardés ensuite d'une absence à l'autre.
Rubriques DSIJ-DADSU	Cliquer sur la loupe pour cocher les rubriques servant aux avantages en nature et frais professionnels à déclarer en montant 5 de l'attestation AT-MP. Ce paramétrage est commun avec la DADS-U.



_

ONGLET CONGES / ABSENCE (INFORMATIONS GENERALES)

🔏 Liste des congé	és et absences 🖉 🐍 Nouveau congés/absence
Congés/Absence Atte	estation de Salaire Commentaire(s)
(Informations géné	rales
Salarié	
Du	22/05/14 à 00:00 🔹 🔯 au 22/05/14 à 23:59 🔹 🔯
Туре	09 - CONGE DE MALADIE OU DE MALADIE ORDINAIRE - MAL
Contrats de travail	Contrat de travail Solde CP Solde CA CPN
	Aucun Enregistrement
Nb jours / heures	Mois Nb. jours ouvrés Nb. jours réels Nb. heures
↓ Vérifiez le calcul du nb de jours d'absence du salarié !	mai 2014 1 1 0
Planning	✓ Intégrer cette absence dans le planning
Bulletins de paie	Afficher dans le libellé des congés/absences des bulletins de paie
Donne droit DIF	Type O Oui O Non

Salarié	Sélectionner le salarié concerné par l'absence
Du au	Saisir la période d'absence
Туре	Choisir le code motif d'absence (table des codifications : Type Congés/absence)
Contrats de travail	Cocher le(s) contrat(s) concernés par l'absence
Nb jours / heures	Pour chaque mois couverts par l'absence, indiquer ou corriger, en fonction du paramétrage de l'absence, les jours ouvrés, ouvrables et réels et éventuellement le nombre d'heures d'absence.
Planning	Cocher si l'absence doit apparaître dans le planning
Bulletins de paie	Cocher si l'absence doit être imprimée dans les commentaires du bulletin de paie
Donne droit à DIF	Type : utilisation du paramétrage de la codification (Cf. table Type Congés/absence) pour prise en compte de la période dans l'ouverture des droits à DIF. <i>Oui</i> : pour forcer la prise en compte de la période dans l'ouverture des droits. <i>Non</i> : pour exclure la période dans l'ouverture des droits à DIF.



ONGLET ATTESTATION DE SALAIRE

Infos générales (MAL -	MAT - PAT) ou (AT - MP)	
Motif de l'arrêt	04 - CONGE SUITE A UN ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE S	ERVICE - AT
Qualif.ou Fonction		
Demier jour travaillé	Situation date arrêt	
Date de reprise	Type	
Période subrogation	au 30/03/2015 - au	
Maintien de salaire	T	
Congé patemité (PAT) Date de naissance de l PJ 1 Q Accident du travail ou r	PJ 2 Q	
Congé patemité (PAT) Date de naissance de l PJ 1 Q Accident du travail ou r Date 0030/03/20	enfant PJ 2 J PJ 2 Autre victime	
Congé patemité (PAT) Date de naissance de l PJ 1 Q Accident du travail ou r Date 30/03/20 Médecin du travail :	enfant DI 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
Congé patemité (PAT) Date de naissance de l PJ 1 Q Accident du travail ou Date 30/03/20 Médecin du travail :	enfant PJ 2 PJ 2 raladie professionnelle (AT - MP) 5 Autre victime Nom DR Prénom Adresse	
Congé patemité (PAT) Date de naissance de l PJ 1 Accident du travail ou n Date 30/03/20 Médecin du travail :	enfant Image: Solution of the solution	
Congé patemité (PAT) Date de naissance de l PJ 1 Q Accident du travail ou r Date 30/03/20 Médecin du travail : (Tiers Responsable :	enfant PJ 2 PJ	
Congé patemité (PAT) Date de naissance de l PJ 1 Accident du travail ou n Date Médecin du travail : Tiers Responsable :	enfant PJ 2 PJ	

Infos générales	(MAL-MAT-PAT) ou (AT-MP)				
Motif de l'arrêt	Reprise du libellé du type d'arrêt saisi dans l'onglet Congés/Absence				
Qualif ou Fonction	Affichage du libellé de la qualification du contrat associée au code CPAM (Cf. <u>A.</u> <u>Qualification ou fonctions</u>). Les points de suspension indiquent que plusieurs contrats ont été cochés dans l'absence.				
Dernier jour travaillé	Date du dernier jour de travail. (cocher la case pour prise en compte de la date saisie)				
Situation date arrêt	Choisir dans la liste :AC: En ActivitéCN: Congé non payéCP: Congé payéCH: ChômageCV: Congé de conversionDM: DémissionLC: LicenciementSN: Appel sous les drapeaux				
Date de reprise	Date de la reprise de travail si elle est connue (cocher la case pour prise en compte de la date saisie).				
Туре	Type de reprise d'activité : <i>MME</i> : Reprise à temps partiel / motif médical / Exclusive <i>MMI</i> : Reprise à temps partiel / motif médical / Initiale <i>NRP</i> : Non reprise <i>RPE</i> : Reprise à temps complet, déclaration exclusive <i>RPI</i> : Reprise à temps complet, déclaration initiale <i>TPE</i> : Reprise à temps partiel / raison personnelle, déclaration exclusive <i>TPI</i> : Reprise à temps partiel / raison personnelle, déclaration initiale				



Type (Suite)	<u>A noter :</u>
	La Reprise à temps partiel ou à temps complet :
	- "Reprise à temps complet" est utilisé pour quelqu'un qui reprend le
	travail, sans réduction de son temps de travail initial, qu'il soit à 35 heures
	(temps piem) ou interieur à 350 (temps partiel). Dans les autres cas il s'agit d'une reprise à temps partiel
	Les termes "exclusive" et "initiale" sont utilisés dans les cas suivants pour les EDI :
	- "Reprise exclusive" : c'est lorsque l'employeur transmet uniquement la date de
	reprise du travail car la date de dernier jour travaillé a déjà été fourni lors d'une
	précédente DSIJ. Seule la date de reprise du travail est attendue et déclarée ;
	- "Reprise initiale" : c'est lorsque pour un arrêt de courte durée, l'employeur
	declare dans une seule DSIJ la date de dernier jour travaille et la date de reprise
Période subrogation	Date de la période de subrogation demandée.
	(cocher la case pour prise en compte de la date saisie)
Maintien de salaire	Choisir le type de maintien de salaire annliqué sur le hulletin de naie
inaliter de salare	NON : Pas de maintien de salaire
	INT : Salaire intégral maintenu
	PAR : Salaire partiel maintenu
	<u>A noter</u> : Pour les déclarations d'AT ou MP, en cas de demande de subrogation, le
0	renseignement du type de maintien est obligatoire et doit être différent de NON.
Conges paternite	
Date de naissance	Date de naissance de l'enfant ouvrant droit au conge paternité.
de l'enfant	(cocher la case pour prise en compte de la date saisle)
Pièce jointe N°1 / 2	Possibilité d'ajouter des fichiers à la déclaration EDI (copie de l'acte de naissance, ou du
Accident du travail	ou maladie professionnelle (AT-MP)
Data	Date de l'accident de travail (cocher la case pour price en compte de la date saisie)
Autro victimo	Cochor la caso si l'accident a fait d'autros vistimos
Médecia du travail	Cocher la case sin accident à fait d'adres victimes
	Renseigner les coordonnées completes du médecin du travail attaché à l'entreprise.
Tiers responsable	Renseigner les coordonnees completes du medecin du travail attache à l'entreprise.
Renseignements	complementaires
Motif	Saisie libre d'un commentaire
Type d'arrêt	Initial ou prolongation.
	<u>A noter :</u> Les absences "Prolongation" avec un type de reprise différent de "Evolusive" po
	généreront pas de déclaration.

ONGLET COMMENTAIRES

Saisie libre de commentaires liés à l'absence.



C. IMPRESSION ATTESTATIONS (MODELES CERFA, ATTESTATIONS ORGANISMES)

L'édition des attestations de salaire se fait dans le module **Saisie**, option **Saisie Congés**, absence. Deux solutions sont possibles : une édition en "masse" ou une édition individuelle. Il sera édité une attestation par contrat coché dans l'absence.

Un descriptif de chacune des attestations est disponible en annexe de ce document (Cf. <u>G. Annexes</u>).

EDITION EN MASSE

Pour éditer les attestations de plusieurs salariés à la fois, il faut cliquer sur l'option **Saisie Congés, absences** puis faire les sélections nécessaires pour afficher la liste des absences à traiter.

Après avoir coché les absences à éditer, vous devez cliquer sur la flèche du bouton pour faire afficher les choix possibles.



Pour une même édition au niveau des modèles CERFA, vous ne pouvez choisir que des absences du même type : maladie non professionnelle, maternité ou paternité d'une part, accident du travail, accident de trajet ou maladie professionnelle d'autre part.

EDITION INDIVIDUELLE

Pour éditer les attestations d'un seul salarié, il faut cliquer sur l'option **Saisie Congés, absences** puis faire les sélections nécessaires pour afficher l'absence à traiter.

Après avoir ouvert la fiche de l'absence, vous devez cliquer sur la flèche du bouton **Attestation de salaire** pour faire afficher les choix possibles. La liste est la même que pour l'édition "en masse".

ANOMALIES - AVERTISSEMENTS

Des avertissements ou anomalies peuvent être signalés, se reporter alors au paragraphe <u>F. GESTION DES</u> <u>ANOMALIES</u> pour plus d'informations.

D. GENERATION DU FICHIER EDI

La génération des attestations de salaire en EDI (Echange de Données Informatisé) se trouve dans le module **Saisie**, option **Saisie Congés, absence**.

L'envoi étant fait par net-entreprises, les déclarations ne peuvent concerner que les contrats prestataires, les employeurs mandataires n'étant pas rattachés au compte de net-entreprises.

Un fichier peut être généré pour une absence donnée (en passant par la fiche absence) ou pour une liste d'absences choisies.

Dans un même export, vous pouvez regrouper des absences de types différents (maladie professionnelle ou non, maternité, paternité, accident du travail ou de trajet).

Après avoir coché les absences ou ouvert la fiche de l'absence à traiter, vous devez cliquer sur la flèche du bouton pour faire afficher les choix possibles.

Attestation de salaire



Le choix *EDI* permet de générer le fichier avec comme émetteur l'établissement défini dans le paramétrage DADS-U (voir le module Paie, option DADS-U, bouton Emetteur-Contact) et le contact DSIJ de cet établissement.

Rappel : L'établissement émetteur et le signataire (contact DSIJ) doivent être les mêmes que ceux définis dans les identifiants de connexion de net-entreprises.

Le choix *EDI Ets* permet de choisir l'établissement qui sera l'émetteur de la déclaration sans tenir compte du paramétrage de l'émetteur DADS-U. Le contact sera celui de l'établissement choisi.

Dans l'un ou l'autre des cas, si plusieurs contacts de type DSIJ ont été renseignés dans l'établissement, une fenêtre de sélection s'affichera pour vous faire choisir la personne qui sera désignée comme signataire de la déclaration.

CHOIX DU REPERTOIRE

Après contrôle des anomalies, le programme vous demande de choisir le répertoire dans lequel les fichiers à déclarer doivent être enregistrés.

A la fin du traitement, un fichier nommé EDSIJ_AAAAMMJJ_HHMMSS.zip sera enregistré dans ce répertoire. C'est ce fichier qu'il faudra ensuite envoyer par net-entreprise.



ANOMALIES - AVERTISSEMENTS

Des avertissements ou anomalies peuvent être signalés, se reporter alors au paragraphe <u>F. GESTION DES</u> <u>ANOMALIES</u> pour plus d'informations.

CONTROLES DES DONNEES

Les éditions CERFA reprennent les informations déclarées dans les fichiers EDI. Ces derniers n'étant pas facilement lisibles, vous pouvez éditer les modèles "papier" pour contrôler les données qui seront envoyées.

E. ENVOI DU FICHIER PAR NET ENTREPRISES

A la fin du traitement, un fichier nommé **EDSIJ_AAAAMMJJ_HHMMSS.zip** sera enregistré dans ce répertoire. Sachant que AAAAMMJJ_HHMMSS représente l'année, le mois, le jour, l'heure, les minutes et seconde de génération du fichier.

C'est ce fichier zippé qu'il faut transmettre via le site de net-entreprise.

Ce fichier contient plusieurs documents :

- un fichier d'**entête** nommé **ENTETE_AT.xml** : il contient des informations concernant la déclaration et la liste des fichiers déclarés ;
- Autant de fichiers de déclarations que de couple contrat-absence générés. Ces fichiers sont nommés AT_NOM PRENOM_NJJMMAA.xml, sachant que NOM PRENOM est le nom et le prénom du salarié, N est le No du contrat du salarié et JJMMAA le jour, le mois et l'année du début d'absence.

<u>Avant d'envoyer le fichier</u>, vous pouvez vérifier son contenu et contrôler que vous avez bien un fichier par couple contrat-absence. Par exemple, un salarié avec deux absences dans le même mois doit avoir deux fichiers à son nom dans la déclaration.

F. GESTION DES AVERTISSEMENTS ET ANOMALIES

AVERTISSEMENTS

AVERTISSEMENT	Résolution
Bloquants	
Veuillez sélectionner les absences pour lesquelles vous souhaitez générer une attestation de salaire	Vous n'avez pas d'absence sélectionnée dans la liste, ou vous n'avez pas encore affiché la liste des absences.
L'attestation de salaire EDI ne peut être générée que pour les absences de type Maladie, Maternité, Paternité, Accident du travail ou Maladie professionnelle.	Vous avez choisi des absences qui ne doivent pas générer d'attestations (congés payés, absence enfant malade,)
Attention pour les arrêts de type prolongation, seules les reprises de type exclusive seront traitées.	Dans la liste des absences à traiter, certaines sont des prolongations sans type de reprise "Exclusive", elles ne seront donc pas traitées.
La sélection ne doit comporter que des absences de type Maladie, Maternité, Paternité.	Lors de la demande d'impression CERFA Maladie, maternité ou paternité, il ne faut pas cocher d'absence d'un autre type.
La sélection ne doit comporter que des absences de type Accident du travail ou Maladie professionnelle.	Lors de la demande d'impression CERFA Accident du travail ou maladie professionnelle, il ne faut pas cocher d'absence d'un autre type.
Veuillez importer les nouveaux modèles de documents.	Après avoir installé la version v 2.0.14.0, vous n'avez pas mis à jour les modèles de documents. Pour cela, il faut aller dans le module Outils, Paramétrage puis dans l'option Import de données et choisir " Recherche les modèles de documents sur internet " sous le bouton Ouvrir .



ANOMALIES

Niveau CritiqueImage: ElevéL'anomalie provoque un blocage de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du fichier de déclarationImage: Original de la générationImage: Original de la génération du

	ANOMALIE	SOLUTION
	ETABLISSEMENT	Module Gestion, Etablissement (Fiche Etablissement)
4	Contact émetteur non renseigné dans la fiche établissement ou incomplet	Onglet Paramétrage des éditions , il faut renseigner les champs " <i>Contact émetteur DSIJ</i> ". (Cf <u>A. Les Pré-requis</u>). Voir également les civilités . (Cf <u>A. Les Pré-requis</u>).
4	Le compte bancaire pour paiement de salaires de l'employeur <yyy> n'a pas été spécifié ou l'IBAN n'a pas été renseigné</yyy>	En cas de demande de subrogation, il faut renseigner le compte bancaire pour le paiement des salaires dans l'établissement employeur.
	Le SIRET de l'employeur <yyy> n'est pas renseigné</yyy>	Il faut renseigner le No SIRET.
	EMPLOYEUR	Module Gestion, Dossier (Fiche Dossier mandataire)
	Le SIRET de l'employeur <yyy> n'est pas renseigné</yyy>	Module Gestion, Dossier : Il faut renseigner le No SIRET.
	USAGER	Module Gestion, Usagers (Fiche Usager)
4	Le compte bancaire pour paiement de salaires de l'employeur <yyy> n'a pas été spécifié ou l'IBAN n'a pas été renseigné</yyy>	En cas de demande de subrogation, il faut renseigner le compte bancaire de l'employeur.
	SALARIE	Module Gestion, Salarié (Fiche Salarié)
4	Rubrique Absente : <numéro ss=""></numéro>	Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner le No d'affiliation au régime général du salarié.
4	Salarié <xxx> archivé</xxx>	Module Outils Paramétrage, Archive : Il faut restaurer le salarié référencé.
@	< Montant Cotisation = € > le salarié n'a pas cotisé au moins 1015 fois le SMIC horaire au cours des 6 mois civils qui précèdent l'arrêt de travail	Avertissement pour signaler que le salarié n'a pas atteint le minimum des 200 hrs au cours des 3 derniers mois ou n'a pas cotisé les 1015 SMIC horaire au cours des 6 derniers mois.
	ABSENCE	Module Saisie, Saisie Congés, absences
	Le dernier jour travaillé n'est pas renseigné	Il faut renseigner le <i>dernier jour travaillé</i> .
4	Le type de reprise n'est pas renseigné ou incorrect	Lorsque la <i>date de reprise</i> est renseignée, il faut indiquer le <i>type de reprise</i> . (Cf <u>B. Onglet Attestations de salaire</u>).
4	La date d'accident du travail n'est pas renseignée	Pour les absences accident du travail ou de trajet ou maladie professionnelle, il faut renseigner la <i>date d'accident du travail</i> .
8	Le maintien de salaire doit être renseigné pour la demande de subrogation pour une déclaration AT-MP	Pour les déclarations d'AT ou MP, en cas de demande de subrogation, le type de maintien est obligatoire.
4	Le maintien de salaire ne peut pas être à 'NON' en cas de subrogation pour une déclaration AT ou MP."	Pour les déclarations d'AT ou MP, en cas de demande de subrogation, le renseignement du type de maintien est obligatoire et doit être différent de NON
4	Veuillez renseigner le maintien de salaire pour l'absence du au précédent l'accident de travail	Des absences ont été trouvées dans la période de référence de l'accident de travail, il faut renseigner le type de maintien de salaire dans ces absences.
4	L'adresse du médecin est incomplète	Absences de type accident du travail, l'adresse complète du médecin du travail est obligatoire.
	CODIFICATIONS	Module Outils, paramétrage, Table des codifications
4	La codification CPAM du Type d'absence est incorrecte.	Codifications Type congés/absences : Le <i>code CPAM</i> saisi et le code <i>Attestation de salaire</i> de l'absence sont incompatibles. Par exemple : un <i>code Attestation de salaire</i> coché <i>Accident du travail</i> et un <i>code CPAM</i> différent de <i>AT</i> ou <i>MP</i> .



G. ANNEXES

cerfa		TION DE SAL	AIRE POUR	LE PAIEMEN RES	r	attestation
N° 11135*03 ATTSAL-PRE	MALADIE M	EMME ENCEINTE D	ISPENSEE DE TRAV	ITE/ACCUEIL DE L'E	NFANT	rectificative
(Art.)	L. 323-4, L. 331-3, L. 331- 7 et 8,	L. 333-1, R. 323-4, R.	323-6, R. 323-8, R. 323-	10 et R. 331-5 du Code	de la sécurité sociale)	
NOM et PRENOM ou DEN	OMINATION					
ADRESSE					Nº TELEPHONE	
Code Postal Numéro SIRET	Commune			S'il s'agit d'une entreprise	de travail temporaire, co	cher cette case
		L'AS	SSURE(E)			
N° D'IMMATRICULATION				MATRICULE DANS L'E (facuitatii)	ENTREPRISE	
NOM et PRENOM (nom de femilie (de naissance) suivi, s'	ll y a lieu, du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu;	1				
ADRESSE						
Code Postal EMPLOI ou CATEGORIE PROFES	SIONNELLE					
	RENSEIG	NEMENTS PERM	METTANT L'ETU	DE DES DROITS		
Date du dernier jour de travail	Situa	tion à la date de l'arrêt		Reprise travail a	du nticipée	i Li i
Activité à temps partiel	pour motif médical (av	vec accord de la CPAI	M)			
	pour raison personnel MONTANT (E LA COTISATION				
CAS GENERAL	PLUS DE 200 H D			Pour la période	du	
CAS PARTICULIERS	PLUS DE 800 H D	E LA COTISATION			au	
		SALAIRES	DE REFERENCI	E		
SALAI	RE DE BASE	SOMMES AYA REGULARISATIO	INT DONNE LIEU A	L'ASSI PENDANT ET NE BENEFIC	URE(E) A ETE ABSENT LA PERIODE DE REF CIE PAS D'UN MAINTII	T(E) ERENCE EN DE SALAIRI
du	au Montant du salaire	Pour la période 1	Pour la période 2	Motif de d'heures	Nombre d'heures correspondant à un travail à temps	Salaire
1	2 3	4	5	6 effectube	s complet	9
MATERNITE (à sig	ner, au début du repos prénatal, par	l'assurée) PAT	ERNITE/ACCUEIL D	E L'ENFANT - AD	OPTION (à signer a la personne	u début du cong assurée qui le der
8 semaines au titre du c	esser tout travail salarié pendant ongé légal, je ne pourrai pas pr át de travail entraîné par ma n	au moins Je m étendre à Dans	n'engage à cesser mon s le cas contraire, je ne p	travail pendant la duré ourrai pas prétendre à l'ind	e de ce congé légal. lemnisation de cet arrêt.	
Signature d	le la personne assurée qui demar	nde le congé				
	SUBROG	ATION EN CAS	DE MAINTIEN DI		npléter par l'employeur)	
Période pendant laquelle l'	employeur demande la subrogatio	n:	N° de compte postal ou ban	caire de l'employeur		
du LIII	au		et intitulé			
Fait à			le		Signature	de l'employeu
Nom du signataire						



CERFA No 11135*03	
Entête	
Maladie - Maternité / Paternité	Le type d'absence est coché en fonction du Code CPAM rattaché au code absence.
Femmes enceintes	Cf. la table des codifications, module Outils, Paramétrage.
Attestation rectificative	Cette case n'est pas gérée.
L'employeur	
Nom et Prénom ou	Ce champ est renseigné par les nom et prénom de l'usager (employeur mandataire)
Dénomination	ou la raison sociale de l'établissement (employeur prestataire). Dans le module
	Gestion en option Usagers ou Etablissements.
Adresse et téléphone	L'adresse et le numéro de téléphone sont renseignés par le champ Adresse postale qui se trouve dans l'onglet <i>Informations générales</i> de la fiche <i>Etablissement</i>
	(employeur prestataire) ou dans l'onglet <i>Etat civil</i> de la fiche <i>Usagers</i> (employeur mandataire) du module <i>Gestion</i> .
Siret	Le numéro de Siret est renseigné par les champs SIREN et NIC qui se trouvent dans
	l'onglet Informations générales de la fiche Etablissement (prestataire) ou dans
	l'onglet Paramétrage de la fiche Dossiers (mandataire) du module Gestion .
L'assuré(e)	
No d'immatriculation	Le numéro d'immatriculation est renseigné par le champ Régime Général qui se trouve dans le module Gestion en option Salariés dans l'onglet Etat civil .
Matricule dans l'entreprise	Le numéro de matricule est renseigné par le champ Matricule qui se trouve dans le module Gestion en option Salariés dans l'onglet Etat civil .
Nom et Prénom	Cette ligne est renseignée par les champs Nom. Nom de ieune fille et Prénom qui se
	trouvent dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
Adresse	L'adresse est renseignée par le champ Adresse postale qui se trouve dans le module Gestion en option Salariés dans l'onglet Etat civil .
Emploi ou Catégorie	Cette ligne est renseignée en fonction du code CPAM saisi dans la table des
professionnelle	codifications des Qualifications et/ou des Fonctions. (Cf A. Les Pré-requis).
Renseignements permettant l'étu	ude des droits
Date du dernier jour de travail	Cette date est renseignée par le champ Dernier jour travaillé qui est saisi dans le module Saisie en option Saisie congés, absences , onglet Attestation de salaire
Situation à la date de l'arrêt	Cette information est renseignée par le champ Situation date d'arrêt qui est saisi
	dans le module <i>Saisie</i> , option <i>Saisie congés, absences</i> , onglet Attestation de salaire.
Reprise du travail anticipé	Cette date est renseignée par le champ Date de reprise saisi dans le module <i>Saisie</i>
	en option Saisie congés, absences, onglet Attestation de salaire.
Activité à temps partiel :	Cette information est renseignée par le champ Type qui est saisi dans le module
- Pour motif médical	Saisie en option Saisie congés, absences, onglet Attestation de salaire.
- Pour raison personnelle	
Cas général	La case est cochée si le code CPAM de la table des Qualifications ou des Fonctions est différent de : <i>ADI, CAS, JRN, TAD, TRI</i> et <i>VRP.</i>
Montant de la cotisation	Notice Cerfa :
+200H de travail	Précisez le montant des cotisations dues au titre des assurances maladie, maternité,
	invalidité, décès calculées sur les rémunérations perçues au cours des 6 mois civils
	précédant la date d'arrêt effectif du travail, OU Cochez la case "plus de 200h". Ce
	nombre d'heures doit avoir été effectué au cours des 3 mois civils ou des 90 jours
	consécutifs précédant la date d'arrêt effectif du travail.
	SOCIEL.Net :
	Si le nombre d'hrs payées (cumul CHPAYM) des 3 mois précédant l'arrêt atteint ou
	dépasse les 200 heures alors la case Plus de 200 h de travail est cochée. Sinon c'est
	le montant des cotisations liées aux rubriques paramétrées dans le champ
	Louisations Mai, Mat, Inv. Deces de l'onglet Attestation de salaire de la fiche Saisie
	<i>conges, absences</i> au moaule <i>Saisie</i> qui est imprime.



	Pour les absences débutant après le 01/02/2015, le décret n° 2015-86 du 30/01/15 ramène la limite à 150 h au cours des 3 mois civils précédant l'arrêt de travail (contre 200 h auparavant).
Cas particulier	Notice Cerfa : Il s'agit des travailleurs saisonniers ou exerçant une activité discontinue, par exemple : VRP, journalistes à la pige, travailleurs à domicile, intérimaires, intermittents du spectacle <u>SOCIEL.Net</u> : La case est cochée si le code CPAM de la table des Qualifications ou des Fonctions est ADI, CAS, JRN, TAD, TRI ou VRP.
Montant de la cotisation +800H	Notice Cerfa :
de travail	Précisez le montant des cotisations dues au titre des assurances maladie, maternité, invalidité, décès calculées sur les rémunérations perçues au cours des 12 mois civils précédant la date d'arrêt effectif du travail, OU
	Cochez la case "plus de 800h". Ce nombre d'heures doit avoir été effectué au cours des 12 mois civils ou des 365 jours consécutifs précédant la date d'arrêt effectif du travail. SOCIEL Net :
	Si le nombre d'heures payées (cumul CHPAYM) des 12 mois précédant l'arrêt atteint ou dépasse les 800 heures alors la case Plus de 800 h de travail est cochée. Sinon le montant des cotisations liées aux rubriques paramétrées dans le champ Cotisations Mal, Mat, Inv, Décès de l'onglet Attestation de salaire de la fiche <i>Saisie</i> <i>congés, absences</i> du module <i>Saisie</i> est imprimé dans le cadre Montant de la cotisation.
	Pour les absences à partir du 01/02/2015, le décret n° 2015-86 du 30/01/15 ramène la limite à 600 h au cours des 12 mois précédant l'arrêt de travail (contre 800 h auparavant).
Pour la période du au	Date de début et de fin de la période de recherche des heures ou du montant de cotisations en fonction de la situation : cas général ou cas particulier.
Cadre Salaires de référence	
Salaire de base	<u>Notice Cerfa</u> : Indiquez, selon la catégorie professionnelle de votre salarié(e), les salaires à prendre en compte : Cas général : les paies échues au cours des trois derniers mois civils précédant l'arrêt de travail. Cas particuliers (cf. explications ci-dessus) : les paies échues au cours des douze mois civils précédant l'arrêt de travail.
Colonnes 1 - 2	Du Au : Selon le code CPAM de la table des Qualifications ou Fonctions les dates de début et de fin de la période déclarée couvriront les 3 ou 12 derniers mois de salaire.
Colonne 3	Montant du salaire : <u>Notice Cerfa</u> : <i>Maladie - Femme enceinte dispensée de travail</i> <i>Il s'agit du montant sur lequel ont été calculées les cotisations dues par le salarie'</i> <i>pour les assurances maladie, maternité, invalidité et décès, après abattement</i> <i>éventuel pour frais professionnels.</i> <i>Maternité - paternité et accueil de l'enfant – adoption</i> <i>Il s'agit de la même base que définie ci-dessus, diminuée d'un taux forfaitaire de 21</i> %.



Colonne 3 (Suite)	 <u>SOCIEL.Net</u>: Plusieurs cas possibles : Si le contrat de travail est de type "04 - <i>Contrat d'apprentissage Loi 79</i>" ou "05 - <i>Contrat d'apprentissage Loi 87</i>", la colonne est alimentée à partir de la base forfaitaire des apprentis (cumul CSBFORFAPPRENTI); Si une base forfaitaire est présente dans le bulletin de paie (cumul CSBFORF), la colonne est alimentée avec cette valeur; Dans les autres cas, c'est la base brute URSSAF qui est renseignée (cumul CURSSAFBM). Cas particulier de la Maternité, Paternité, : à la valeur récupérée précédemment, sont déduits : Pour les absences datant d'avant le 01/07/2013 : la valeur des parts salariales des cotisations obligatoires d'origine légale et conventionnelle et de la CSG. (cumuls concernés CRETSAL, CRETRDSN et CRETRDS, CRETSALNO, CRETSAM). Ce montant permet de définir un pourcentage de charges qui sera utilisé pour l'alimentation de la colonne 9; Pour les absences depuis le 01/07/2013 : 21% de charges.
Sommes ayant donné lieu à régu	larisation de cotisations
	Notice Cerfa : Si au titre de l'année civile qui précède la période de référence indiquée dans les colonnes 1 et 2 un versement régularisateur de cotisations est intervenu, précisez la période et les sommes concernées. <u>SOCIEL.Net</u> : Non alimentées
L'assuré(e) a été absent(e)	pendant la période de référence et ne bénéficie pas d'un maintien de salaire
Colonne 6 Colonne 7	 Motif de l'absence : <u>Notice Cerfa</u> : <i>Indiquez selon le cas, maladie (MAL), accident du travail (AT), maternité / adoption</i> <i>(MAT), paternité/accueil de l'enfant (PAT/AE), Chômage total ou partiel (CHOM),</i> <i>fermeture de l'établissement(FERM), congés payés(COP), absence autorisée (ABA) ;</i> <i>En cas d'absence non autorisée, vous ne devez rien inscrire dans cette colonne.</i> <u>SOCIEL.Net</u> : Sont déclarées ici les absences de la période dont le code CPAM est renseigné en table des codifications et si le salarié n'a pas travaillé à temps complet. Pour ce dernier point, les contrats dont le temps de travail est <i>Variable</i> sont systématiquement traités, pour les autres, la déclaration se fait seulement si les heures payées (cumul CHPAYM) sont inférieures aux heures de contrat. Ces contrôles déclenchent l'alimentation des colonnes 7 à 9. Nombre d'heures réellement effectuées :
	La colonne est alimentée avec les heures payées (cumul CHPAYM).
Colonne 8	 Nombre d'heures correspondant à un travail à temps complet : <u>Notice Cerfa</u> : <i>Il s'agit du nombre d'heures qui aurait été effectué par le salarié s'il avait pu, à ce poste, travailler selon le temps défini dans son contrat de travail.</i> <u>SOCIEL.Net</u> : Pour les contrats <i>Fixe</i> ou <i>Partiel</i>, la colonne est alimentée avec les heures de contrats. Pour les contrats dont le temps de travail est <i>Variable</i>, un paramètre interne défini l'horaire à afficher. Deux cas possibles : - Si la clé Interne DSIJ_SalaireRétabli est à 1, c'est l'horaire mensuel théorique qui est affiché ;



	 Si la clé Interne est à 0 : ce sont les heures payées (cumul CHPAYM) qui sont affichées.
Colonne 9	Salaire rétabli :
	Notice Cerfa :
	Il s'agit du salaire tel que défini en colonne 3, et rétabli sur la base du temps défini
	dans son contrat de travail.
Colonne 9 (Suite)	SOCIEL.Net :
	Plusieurs cas possibles :
	- Les contrats dont le temps de travail est <i>Variable</i> :
	• Si la clé Interne DSIJ_SalaireRétabli est à 1, le salaire rétabli est calculé à
	partir l'horaire mensuel théorique et du taux horaire du salarié auquel on ajoute la valeur du cumul CMTSALRET (cf ci-dessous):
	 Si la clé Interne est à 0, le salaire rétabli est calculé à partir du salaire
	brut habituel (cumul CSBRUTHAD alimenté par les rubrigues de salaire
	de base et/ou de primes fixes) et du montant équivalent à la durée
	d'absence (cumul CMTABSENCE). On ajoute la valeur du cumul
	CMTSALRET (cf. ci-dessous) ;
	- Pour les autres contrats (<i>Fixe</i> ou <i>Partiel</i>), le salaire rétabli est calculé à partir
	du salaire brut habituel (cumul CSBRUTHAD) et la valeur du cumul
	CMTSALRET (cf. ci-dessous).
	En juillet 2013 a été mis en place un cumul appelé CMTSALRET qui permet de
	majorer les montants de salaire rétabli décrit ci-dessus. Ce cumul doit être affecté
	aux rubriques concernant des éléments de salaire qui doivent être ajoutés
	(complement de salaire, IJ, primes non llees au temps de travail,)
	cas particulier de la Maternite, Paternite, : le meme pourcentage de cousations
	que cela calcule pour le renseignement de la colonne 5 est deduit du montant du
Maternité	
Paternité/Accueil de l'enfant - Ac	doption
Zone de commentaire	+ cadre réservé à la signature du salarié
Subrogation en cas de maintien o	le salaire
Période pendant laquelle	Ces dates sont renseignées par le champ Période de subrogation qui est saisi dans le
l'employeur demande la	module Saisie en option Saisie congés, absences, onglet Attestation de salaire.
subrogation	
N° de compte postal ou	Le RIB est celui saisi en Compte bancaire et coché Salaires Prestataires dans la fiche
bancaire de l'employeur et	Etablissement (employeur prestataire) ou dans l'onglet Infos. complémentaires de
intitule	la fiche Usagers (employeur mandataire) du module Gestion .
Fait à	Le lieu renseigne est celui qui correspond à la ville de l'établissement.
	C'est la date du jour qui est automatiquement renseignée.
Nom du signataire et Qualité	Ces informations sont renseignees par le champ Contact-Signataire des documents
	qui est saisi dans le module <i>Gestion</i> en option <i>Etablissement,</i> onglet <i>Paramétrage</i>
	<i>aes Eaitions</i> et seulement pour les attestations prestataires.
Signature de l'employeur	L'employeur signe dans le cas ou l'attestation est faite manuellement et envoyée
	par courrier.



ATTESTATION CPAM - ACCIDENT DU TRAVAIL OU MALADIE PROFESSIONNELLE

Nom Prénom ou raison socialo		EMPLOYEUR			
Adresse					
			Nº de Téléphone		
	ETABLISSEMENT (Le chantier n'est jamai	D'ATTACHE PERMA is considéré comme établiss	NENT DE LA VICTII ement d'attache permanen	ME	
Adresse			Nº de Téléphone		
Nº SIRET de l'établissement					
Numéro de risque Sécurité Socia applicable à l'activité dans laque	le figurant sur la notification du le est comptabilisé le salaire de	taux la victime			Réservé CPAN
N° d'immatriculation		VICTIME			
A défaut sexe	Date de naissance	2			
suivi, s'il y a lieu, du nom d'époux) ADRESSE			=	Nationalité C	rançaise C.E.E. utre
Date d'embauche		Profession	Ancionnoté dan	s la posta	
L'accident a-t-il fait d'autres victin	nes? OUI	NON	Anciennete dan	s ie hosie	
		NTS CONCERN/	NT LE MEDECI	N DU TRAVAIL	
Nom. adresse					
	RENSEIGNE	MENTS RELATI	S A L'ARRET D	E TRAVAIL	
Date de l'accident ou de la 1 ^{re}	constatation médicale	1			Annidant du traunil
Deto du domior iour do travail			Motif	de l'arrêt	Maladio professionnello
Date du derniei jour de travail			Travail non ropris	à co iour	Maladie professionnelle
oute de reprise du advair			navai non repris		
	SALAIRES DE REE			la la data diamét da t	
	SALAIRE DE BASE	ERENCE (en eur	os) (en fonction d	le la date d'arrêt de tr ACCESSOIRES DU SALAIDE	ravail)
A Date	SALAIRE DE BASE Période	Avantages e	n nature Indemnités, primes	le la date d'arrêt de tr ACCESSOIRES DU SALAIR gratisations Part salariale des	FRAIS PROFES.
Date d'échéance de la pave	SALAIRE DE BASE Période du au Montai	Avantages e et pourboi inclus dans bere de	n nature le salare buse buse le salare buse le sala	Le la date d'arrêt de tr ACCESSOIRES DU SALAIRE grafications repéticidet de base sur colornes acchicit de base	FRAIS PROFES. Soumis a Ded. Sup.
A Date d'échéance de la paye	SALAIRE DE BASE Periode du au 2 3 4	nt brut de terretaria	n nature res non le salare base 6	le la date d'arrêt de tr ACCESSOIRES DU SALAIRI grafiticians re périodité re celuieire re celuieire de base re celuieire de té base re celuieire de té base re de base re celuieire de té base	E FRAIS PROFES. Soumis a costations %
A Date d'échéance de la paye SASE ET 1	SALAIRE DE BASE Periode du au Montai 2 3 4	Avantages e et pourboi incks dans brut de 45	n nature res non le salaire base et non indus de former salaire bring e salaire former salaire bring e salaire bring for en indus de former salaire bring former salaire b	le la date d'arrêt de tr ACCESSOIRES DU SALAIRI griffiadren ti de bare no colación de bare 7	E FRAIS PROFES. Soumis a cotisations %
Date d'échéance de la paye SASE ET ACCES- I SALAIRE DE LA	SALAIRE DE BASE Periode du au Montai 2 3 4	Avantages e nt brut et control inclus dans brut de 45	n nature es non le salare de solare es non estalare et non nickt de et non nickt de	le la date d'arrêt de tr ACCESSOIRES DU SALAIRI grafitations ns chisie ns chisie - 7	E FRAIS PROFES. Soumis a Ded. Sup. 8 8
Date d'échânce de la paye XCCES- I SALARE DE LA RODE DE Economie	SALAIRE DE BASE Petriode du au 2 3 4	Avantages e et pourboi int brut 45	n nature es non le salarie abase et non nick de con nick de estalarie et non nick de con n	le la date d'arrêt de tr ACCESSOIRES DU SALARE , gradications , gradications en etablications en etablications , se etablicatio	E FRAIS PROFES. Soumis a Ded. Sup. * 8
Date d'échéance de la paye XACEET SOIRES SISIARE DE LA RODE DE FRENCE	SALAIRE DE BASE Periode du au Montai 2 3 4	Avantages e et portbo ht brut 45	DS) (en fonction d n tatae es non bae es alare e d'non rela da 6 - 6 -	le la date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI grêficires re précisions re celuies de base re celuies 4, 5 et 6 7	FRAIS PROFES. Soumis a Ded. Sup. 8
Date d'échéance de la paye VACES- SORES ISALARE DE LA RODE DE B Rappels de salaire et périodicité diffe	SALAIRE DE BASE Periode du au 2 3 4 Aonta accessoires du salaire versels avec rente de celle du salaire de base	Int brut Avantages e et poubo ta	Des) (en fonction d n natare tes non base verses, avec in el salare el non ricks de el non ricks de Cas où la pr	Ide La date d'arrêt de tr ACCESSOIRES DU SALARI gréficiers ne précisions ne notain ne notain	FRAIS PROFES. Soumis a Ded. Sup. Soumis a Statement accomplie
Date d'échânce de la paye de salaire et périodeite diffe Date de Periode a laqu raporte le vers	SALAIRE DE BASE Période du au 2 3 4 4 accessoires du salaire versés avec rente de celle du salaire de base elle se ement Montant but	Aventages e et portages a	Des) (en fonction d n tatare es non base de salare con notate es hann e shalte e shalte	Ic la date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI genérations ne private ne entail 1 de base ne entail 1 de base ne 1 de bas	RAVEII) E FRAIS PROFES. Soumis a Ded. Sup. s ntiorement accomplie interruption autoriste Sita vicine a Sita vicine
Date de versement du la la paye du la la paye de salaire et périodicité diffe	SALAIRE DE BASE Période au Amontai 2 3 4 Amontai 2 accessoires du salaire versés avec rente de celle du salaire de base alle se ement au Montant brut	Int brut Avantager - recht drug - brut - br	Cas où la pr Interruption du tra	Ide La date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI gefériors ne produit ne de base ne ensuit 1 de base ne ensuit 1 de base ne ensuit 1 de base 1 de	RAUSE PROFES. Sources a constant of the second sec
Date de versement du du de la paye du contra la contra de la paye de salaire et periodicité diffe	SALAIRE DE BASE Période au Amontai 2 3 4 Montai 2 accessoires du salaire versés avec rente de celle du salaire de base alle se ement au 11 12 12	Aventager e nt brut Aventager e else dans brut brut e else dans brut e pert saluriale des cotsations sur colorne 12 	Cas où la pr Interruption du tra Cas où la pr Interruption du tra Motif du 15	Ide La date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI gefériers ne précesso re celuie re celuie 1 de base re celuie 1 de base 1 de	RAVEII) E FRAIS PROFES. Soumis a colisations B Good Support B FRAIS PROFES. Ded. Sup. Sup. Sup. Sup. Sup. Sup. Fraining. Frain
Date d'échtance de la paye de salaire et périodicité diffe Date de périodicité diffe Date de periode a laqu raporte le vers du	SALAIRE DE BASE Période au	Aventages e el portation at brut Aventages e el portation brut de de contations a deduire sur colorne 12 	Cas où la pr Interruption du tra Cas où la pr Interruption du tra Metif 14 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 -	Ide La date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI genération mentadi re relation triode de référence n'a pas été e val Si 1 signt d'une triode de référence n'a pas été e val Si 1 signt d'une salair 7 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Ravail) E FRAIS PROFES. Soumis a Ded. Sup. codisations Ded. Sup. s filerement accomplie interruption autoriste Sit a krime a table interruption sub role profile Sit a krime a table of the sub- sub codisations adding and the sub- sub codisations adding and the sub- sub-codisations adding a
Date dréchtance dréchta	SALAIRE DE BASE Période du au Montai 2 3 4 accessoires du salaire versés avec rente de celle du salaire de base alle se ement au - 11 12 12	Aventages e et portation a	Des) (en fonction d n tatare es non base de salare Cas où la po Interruption du tra Motif du - 14 - 15 -	Ide La date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI genérations re précedent re relation de base re relation de base relation de base	ravail) E E FRAIS PROFES. Soumis a codisations B Codisations B FRAIS PROFES. Ded. Sup. B Codisations B Frain Codisations Codis
Date de la paye de save de la paye de save de la paye de salaire et période al laqu parte de versement du s du	SALAIRE DE BASE Période du au Montai 2 3 4 accessoires du salaire versés avec rente de celle du salaire de base elle se ement au - 11 12 12	Aventages e et portation a	Des) (en fonction d n tatare es non base de salare Cas où la pr Cas où la pr Interruption du ta Motif du - 14 - 15 -	Ide la date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI ACCESSORES DU SALARI gréficiers a préclame a colaries a colaries	Ravail) E FRAIS PROFES. Soumis a codisations B Codisations B FRAIS PROFES. Ded. Sup. Sup. B Codisations B Frain Sup. B Fra
Date de la paye de salaire et periode al laque pate de versement du 5 1	SALAIRE DE BASE Periode du au	Aventages e et portbal d Aventages e et portbal but de fer costalers a déduire sur colone f2 -13 -13 -13 	Des) (en fonction d n tatare es non base Cas où la pr Cas où la pr Interruption du ta Motif du 15	Ice La date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI genérations re celulari triode de reférence n'a pas été e au triode de reférence n'a pas été e triode	Ravail) E FRAIS PROFES. Soumis a codisations B FRAIS PROFES. Ded. Sup. % for the second secon
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Periode au au Montai 2 3 Accessoires du salaire vorsds avec rente de celle du salaire de base elle se ement au -11 -12 aprents, des stajaires ou des salaries	Int brut Average (C) Control (Des) (en fonction d n tatare tes non base Cas où la pe Interruption du ta Motif du 14 15 -	Ide La date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI ACCESSORES DU SALARI Particulari de base re orbido re orbido 1 de base re orbido 1 de base 1 de ba	RAUSEIN CONTRACTOR OF CONTRACT
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Periode du au 2	Int brut Avender Control of Contr	Des) (en fonction d n natare os non base de la base de Cas où la po Interruption du tra Motif du 14 15 -	Ide La date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI ACCESSORES DU SALARI Particulari servicione re relación Fre entiación Fre entiación Fr	Ravail) E FRAIS PROFES. Soumis a codisations B FRAIS PROFES. Soumis a codisations B FRAIS PROFES. Subicity B FRAIS Subicity FR
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Periode du au 2	Int brut Avenage of the set of th	Os) (en fonction o n natare n natare not of non- base Cas où la pr Interruption du tra Mot du 15	Ide La date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI apticities re retuine re retuine Inicide de reférence n'a pas été e val Si s'agit d'une La vicine a Le bedicté d'ar mainten de Si s'agit d'une La vicine a Le bedicté d'ar mainten de Si s'agit d'une Si s'agit d'une La vicine a Le bedicté d'ar mainten de Si s'agit d'une Si s'agit d'une La vicine a Le bedicté d'ar mainten de Si s'agit d'une Si s'agit d'une	ravail) E FRAIS PROFES. Soumis a colosations B FRAIS PROFES. Soumis a colosations B FRAIS PROFES. Sub- Sub- Sub- Sub- Sub- Sub- Sub- Sub-
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Période du au 2	Int brut Aventage c Aventage c action of the set of t	Cas ou la pr Interruption du tra Motif Id Id Interruption du tra Motif Id I	Ide la date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALAR géfériores prévide recharie	Ravail) E FRAIS PROFES. Soumis a colosations B Colosations Colosat
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Période au	Avertage c nt brut Avertage c nt brut Avertage c brut de brut	Cas où la pr Interruption du tra Motif Id Id Interruption du tra Motif Id	Ide la date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALAR ACCESSORES DU SALAR grédiers benesse recharie r	Reveal () E FRAIS PROFES. Soumis a colisations B FRAIS PROFES. Ded. Sup. S Frais Profest S Frais B FraisB FraisB FraisB FraisB FraisB FraisB F
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Période au	Avertage: nt brut Avertage: action of the set of the	Cas où la pr Interruption du tra Motif Uterruption du tra Motif Uterruption du tra	Ide la date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALAR: ACCESSORES DU SALAR: grédieires ar périodine ar périodine ar celanes c	RAVENI) E FRAIS PROFES. Soumis a colisations B Robert B R
Date de la paye de	SALAIRE DE BASE Période au Anna Au Anna Au	Avertage: en en nt brut Avertage: en en en brut en avertage: en brut	Cas où la pr Cas où la pr Interruption du tra Motif Lu Lu Cas DE MAIINT	Ide la date d'arrêt de tr ACCESSORES DU SALARI ACCESSORES DU SALARI gréficiere method rechar	R PAR L'ASSURE(E)
Date de la paye de	SALAIRE DE BASE Periode du au	Avertager e nt brut Avertager e e che dam brut brut e e che dam brut e brut e b	Cas où la pr Cas où la pr Interrupion du tra Modif du U Tas DE MAINT Partiellement		Ravsii) E FRAIS PROFES. Soumis a cotisations Ded, Sup. %
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Periode du au	Integralement I	Cas où la pr Cas où la pr Interruption du ta Motif U U U U U Partiellement		RAUSER PROFES. Soumis a Ded. Sup. souties a Ded. Sup. 8 8
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Periode du au	Average a	Cas où la provincion de la construcción de la cons		RAUSERICE) E FRAIS PROFES. Soumis a codisations PRAIS PROFES. Soumis a codisations PROFES. Source PROFES. Source PROFES. PROFE
Date de la paye de la p	SALAIRE DE BASE Periode du au Montai 2 3 4 accessoires du salaire vorsds avec rente de celle du salaire vorsds avec rente de celle du salaire de base elle se ennent au apprente, des stagiates ou des salaries retis precisez le N° et le date du contrat DEMANDE DE SUI A COMPLETER PAR L'EMPLO demande la subrogation alaintenu ur	Average a	Cas où la pr Cas où la pr Interruption du ta Motif U U U U Partiellement U Partiellement		E FRAIS PROFES. Soumis a coissitions Ded. Sup. Science and Supervised and Su



CERFA No 11137*02	
Employeur	
Nom et Prénom ou	Ce champ est renseigné par les nom et prénom de l'usager (employeur
Raison sociale	mandataire) ou la raison sociale de l'établissement (employeur prestataire). Dans
	le module <i>Gestion</i> en option <i>Usagers</i> ou <i>Etablissements</i> .
Adresse et téléphone	L'adresse et le numéro de téléphone sont renseignés par le champ Adresse
-	postale qui se trouve dans l'onglet Informations générales de la fiche
	Etablissement (employeur prestataire) ou dans l'onglet Etat civil de la fiche
	Usagers (employeur mandataire) du module Gestion.
Siret	Le numéro de Siret est renseigné par les champs SIREN et NIC qui se trouvent dans
	l'onglet Informations générales de la fiche Etablissement (employeur prestataire)
	ou dans l'onglet Paramétrage de la fiche Dossiers (employeur mandataire) du
	module <i>Gestion</i> .
N° de risque Sécurité Sociale	
figurant sur la notification du	
taux applicable à l'activité dans	Cette case n'est pas gérée.
laquelle est comptabilisé le	
salaire de la victime	
Victime	
No d'immatriculation	Le numéro d'immatriculation est renseigné par le champ Régime Général qui se
	trouve dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
Sexe	Cette information est renseignée au niveau du paramétrage de la civilité en table
	des codifications, module Outils, Paramétrage.
Date de naissance	Cette information est renseignée par le champ Date de naissance qui se trouve
	dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
Nom Prénom	Les noms et prénoms sont renseignés par les champs Nom, Nom de jeune fille et
	Prénom qui se trouvent dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet
- •	Etat civil.
Adresse	L'adresse est renseignée par le champ Adresse postale qui se trouve dans le
N I /	module Gestion en option Salaries dans l'onglet Etat civil .
Nationalité	Cette information est renseignée par le champ Nationalité qui se trouve dans le
	module Gestion en option Salaries dans l'onglet Etat civil .
Date d'embauche	Cette date est renseignée par le champ Date d'embauche dans le module Gestion
	en option Salaries dans l'onglet Informations generales.
Profession	Cette ligne est renseignee en fonction du code CPAM saisi dans la table des
	codifications des Protessions sil est avec la valeur 51 par detaut, avec le libelle de
	la profession dans les autre cas. (Cl. <u>A. Les Pre-reguis</u>).
Qualification professionnelle	cette ligne est renseignee en lonction du code CPAIVI saisi dans la table des
Ancionnatá dans la sasta	Councations des Quantications et/où des Fonctions. (Cl. <u>A. Les Pre-requis</u>).
Anciennete uans le poste	Cette information est renseignée en fonction du champ Autres victimes qui se
L accident a-t-il fait à autres	trouve dans le module Saisie en ention Saisie congés absenses englet Attestation
	de salaire
Renseignements concornant la m	ádacin du travail
Nom adresse	Cas informations sont renseignées par les champs Médosin, du trouail : Nom
NUIII, dui esse	Ces mormations sont renseignees paries triamps intedecine au travail : NOM, Prénom Adresse et CP/Ville qui sont spisis dans la module Saisie an antion Saisie
	condés absences ondet Attestation de salaire
Renseignements relatif à l'arrêt d	o travail
Date de l'accident ou de la 1 ^{ère}	Cette date est renseignée par le champ Date, saisie dans le cadre Accident du
constatation médicale de la	travail ou Maladie professionnelle dans le module Saisie dans le cauté Accident du
maladie professionnelle	absences anglet Attestation de salaire
maladic professionnelle	assences, ongret Attestation de salane.



Date de reprise du travail Ces informations sont renseignées par les champs Date de reprise et Type qui sont saisis en option Saisie congés, absences, onglet Attestation de salaire. Motif de l'arrêt Le motif de l'arrêt est coché en fonction du choix Attestation de salaire rattaché au code absence. Cf. la table des codifications, module Outils, Paramétrage. Salaires de référence (en euros) (en fonction de la date d'arrêt de travail) A Salaire de base Salaire de base et accessoires de salaire de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C cidessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Notice Cerfa : Le période Du Au : Notice Cerfa : Le date d'errêt de travail survenus au cours de la période (voir C cidessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Colonnes 2-3 Période Du Au :
Date de reprise du travail Ces informations sont renseignées par les champs Date de reprise et Type qui sont Travail non repris à ce jour saisis en option Saisie congés, absences, onglet Attestation de salaire. Motif de l'arrêt Le motif de l'arrêt est coché en fonction du choix Attestation de salaire rattaché au code absence. Cf. la table des codifications, module Outils, Paramétrage. Salaires de référence (en euros) (en fonction de la date d'arrêt de travail) A Salaire de base Salaire de base et accessoires de salaire de la période de référence Salaire de base Notice Cerfa : Le salaire de base correspond aux gains ECHUS, au cours de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C cidessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Notice Cerfa : La période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il c'arit è la date de l'arrêt de travail :
Motif de l'arrêt Le motif de l'arrêt est coché en fonction du choix Attestation de salaire. Salaires de référence (en euros) (en fonction de la date d'arrêt de travail) Salaire de base et accessoires de salaire de la période de référence Salaire de base Notice Cerfa : Le salaire de base correspond aux gains ECHUS, au cours de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C ci- dessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Notice Cerfa : Le gériode Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il c'agit à la date da l'arrêt de travail;
Motif de l'arret Le motif de l'arret est coche en fonction du choix Attestation de salaire rattache au code absence. Cf. la table des codifications, module Outils, Paramétrage. Salaires de référence (en euros) (en fonction de la date d'arrêt de travail) Salaire de base et accessoires de salaire de la période de référence Salaire de base Salaire de base et accessoires de salaire de la période de référence Salaire de base Notice Cerfa : Le salaire de base correspond aux gains ECHUS, au cours de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C cidessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Notice Cerfa : La période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il
au code absence. Cf. la table des codifications, module Outils, Paramétrage. Salaires de référence (en euros) (en fonction de la date d'arrêt de travail) A Salaire de base et accessoires de salaire de la période de référence Salaire de base Notice Cerfa : Le salaire de base correspond aux gains ECHUS, au cours de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C ci- dessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Notice Cerfa : La période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il
Salaires de référence (en euros) (en fonction de la date d'arrêt de travail) A Salaire de base et accessoires de salaire de la période de référence Salaire de base Notice Cerfa : Le salaire de base correspond aux gains ECHUS, au cours de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C ci- dessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Notice Cerfa : La période du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il s'arrêt de travail :
A Salaire de base et accessoires de salaire de la période de référence Salaire de base Notice Cerfa : Le salaire de base correspond aux gains ECHUS, au cours de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C ci- dessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Notice Cerfa : La période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il s'agit à la date de l'agrêt de travail :
Salaire de baseNotice Cerfa : Le salaire de base correspond aux gains ECHUS, au cours de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C ci- dessous).Colonne 1Date d'échéance de la paie :Colonnes 2-3Période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il s'agit à la date de l'arrêt de travail :
Le salaire de base correspond aux gains ECHUS, au cours de la période de référence (qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C ci- dessous).Colonne 1Date d'échéance de la paie :Colonnes 2-3Période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il s'agit à la date de l'arrêt de travail :
(qu'ils aient ou non été versés) y compris le cas échéant, le salaire maintenu pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C ci- dessous).Colonne 1Date d'échéance de la paie :Colonnes 2-3Période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il s'agit à la date de l'arrêt de travail :
pendant un ou des arrêts de travail survenus au cours de cette période (voir C ci- dessous). Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Colonnes 2-3 Période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il s'agit à la date de l'arrêt de travail :
Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Colonnes 2-3 Période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il
Colonne 1 Date d'échéance de la paie : Colonnes 2-3 Période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il s'agit à la date de l'arrêt de travail :
Colonnes 2-3 Période Du Au : Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il s'agit à la date de l'arrêt de travail :
Notice Cerfa : La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il
La période de référence est déterminée en fonction de la périodicité des payes ; il
La periode de rejerence est determinée en jonction de la periodicite des payes ; il s'agit à la date de l'arrêt de travail :
c'aalt a la dato do l'arrot do travall '
sugit à la duite de l'allet de travail.
a) de la dernière paye échue si le salaire ou gain est règle au mois,
b) des 2 dernières payes échues si le salaire ou gain est règlé deux fois par mois
ou toutes les deux semaines,
c) des 4 dernières payes échues si le salaire ou gain est réglé chaque semaine,
d) des payes afférentes au mois antérieur à la date d'arrêt de travail si le salaire
ou gain est réglé journellement, ou à intervalles réguliers différents ou
irréguliers ainsi qu'au début ou à la fin d'un travail,
e) des salaires ou gains des trois mois antérieurs à la date d'arrêt de travail si le
salaire ou gain n'est pas réglé au moins une fois par mois mais l'est au moins
une fois par trimestre.
f) des salaires ou gains des douze mois antérieurs à la date d'arrêt de travail si
l'activité de l'entreprise n'est pas continue ou présente un caractère saisonnier
ou lorsque la victime exerce une profession de manière discontinue.
SOCIEL Net :
La périodicité de paie étant mensuelle dans SOCIEL Net, la période de référence
est le mois de la dernière naie échue à la date d'arrêt de travail
Colonne 4 Montant brut :
<u>SOCILLINET</u> .
Flusieurs das possibiles.
- Si le contrat de travail est de type 04 - contrat d'apprentissage Loi 79 ou
US - Contrut d'upprentissage LOI 87, la colonne est aimentee à partir de
la base fortaltaire des apprentis (cumui CSBFORFAPPRENTI) ;
- Si une base forfaltaire est presente dans le bulletin de pale (cumul CSBFORF),
la colonne est alimentée avec cette dernière ;
- Dans les autres cas, c'est la base brute URSSAF qui est renseignée (cumul
CURSSAFBM).
De ces valeurs, sont déduits les montants d'avantages en nature (déclarés en col.
5), d'indemnités et primes (en col. 6) et de rappels de salaire (en col. 12).
Accessoires du salaire
Colonne 5 Avantage en nature et pourboires non inclus dans le salaire de base
La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du
module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques
affectées aux lignes S40.G40.05.037.



Colonne 6	Indemnités, primes, gratifications versées avec la même périodicité que le salaire
	brut de base mais non inclus dans celui-ci
	La colonne est alimentée avec les éléments saisis dans l'option Contrat de travail
	du module Gestion au niveau du bouton Primes versées présent dans l'onglet
	Informations générales.
Colonne 7	Part salariale des cotisations à déduire sur colonnes 4, 5 et 6
	Notice Cerfa :
	Inscrivez le montant global de la part salariale des cotisations correspondant aux
	sommes portées aux colonnes 4, 5 et 6 de A.
	Si ce total ne figure pas déjà sur le bulletin de paye du mois considéré, le calculer en
	additionnant l'ensemble des cotisations salariales réglées au titre de la période de
	référence (AS-AVG-AV-ASSEDIC ou contribution solidarité - ARRCO + AGIRC et CSG
	pour son montant net, ainsi que les régimes de prévoyance complémentaire).
	<u>SOCIEL.Net</u> :
	La colonne récupère le montant des retenues salariales du bulletin de paie (cumul
	CRETSAL) duquel sont déduits les montants de cotisations RDS (cumul CRETRDS) et
	de cotisations calculées sur des montants autres que ceux des colonnes 4, 5 et 6
	(cotisations sur montants nets ou part patronales, cumul CRETSAM) et les
	cotisations non obligatoires (CRETSALNO) jusqu'à la v2.0.26.1.
	Ce montant permet de définir un pourcentage de charges qui sera utilisé pour tous
	les calculs de charges à déclarer sur l'attestation. Il est calculé par le rapport de ce
	montant par le total du salaire brut (colonnes 4, 5 et 6).
	De ce montant, sera déduit les éventuelles charges salariales sur les rappels de
	salaires (colonne12) calculées en appliquant le pourcentage de charges salariales
	cite dans le paragraphe precedent.
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Insuring dans estites enforme les commens effectivement membres en titue des facilies
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atolier et des frais professionnels soumis à estisations. Si l'intéressé hénéficie en
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôte d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels indiauaz con taux
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. SOCIEL Net :
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u> : La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'ontion DADS-LI du
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u> : La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u> : La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commencant par B2 et affectées à la ligne S40 G40 10 044
Colonne 8	Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u> : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u> : La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne Déd Sun % n'est pas renseignée
Colonne 8	 Frais professionnels soumis à cotisations Notice Cerfa : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. SOCIEL.Net : La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée.
Colonne 8 B	 Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u>: Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u>: La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée. Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différente
Colonne 8 B	Frais professionnels soumis à cotisations Notice Cerfa : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. SOCIEL.Net : La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée. Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différente Notice Cerfa : Us (ndlr : rappels de salaires accessoires) seront rapportés à une période
Colonne 8 B	 Frais professionnels soumis à cotisations Notice Cerfa : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. SOCIEL.Net : La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée. Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différente Notice Cerfa : Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une période immédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'une
Colonne 8 B	 Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u>: Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u>: La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée. Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différente <u>Notice Cerfa</u>: Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une période immédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'une durée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc les
Colonne 8 B	 Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u>: Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u>: La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée. Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différente <u>Notice Cerfa</u>: Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une période immédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'une durée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc les sommes déià versées à ce titre et susceptibles d'être reportées sur la période de
Colonne 8 B	Frais professionnels soumis à cotisationsNotice Cerfa :Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des fraisd'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie enmatière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pourfrais professionnels, indiquez son taux.SOCIEL.Net :La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U dumodule Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriquescommençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044.NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée.Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différenteNotice Cerfa :Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une périodeimmédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'unedurée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc lessommes déjà versées à ce titre et susceptibles d'être reportées sur la période deréférence (inscrite en A colonnes 2 et 3).
Colonne 8 B	Frais professionnels soumis à cotisationsNotice Cerfa :Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des fraisd'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie enmatière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pourfrais professionnels, indiquez son taux.SOCIEL.Net :La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U dumodule Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriquescommençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044.NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée.Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différenteNotice Cerfa :Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une périodeimmédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'unedurée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc lessommes déjà versées à ce titre et susceptibles d'être reportées sur la période deréférence (inscrite en A colonnes 2 et 3).Date de versement
Colonne 9 Colonnes 10-11	 Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u>: Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u>: La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne <i>Déd Sup</i> % n'est pas renseignée. Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différente <u>Notice Cerfa</u>: Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une période immédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'une durée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc les sommes déjà versées à ce titre et susceptibles d'être reportées sur la période de référence (inscrite en A colonnes 2 et 3). Date de versement Période à laquelle se rapporte le versement Du Au :
Colonne 9 Colonne 12	 Frais professionnels soumis à cotisations <u>Notice Cerfa</u>: Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. <u>SOCIEL.Net</u>: La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne <i>Déd Sup</i> % n'est pas renseignée. Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différente <u>Notice Cerfa</u>: Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une période immédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'une durée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc les sommes déjà versées à ce titre et susceptibles d'être reportées sur la période de référence (inscrite en A colonnes 2 et 3). Date de versement Période à laquelle se rapporte le versement Du Au :
Colonne 8 B Colonne 9 Colonnes 10-11 Colonne 12	 Frais professionnels soumis à cotisations Notice Cerfa : Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des frais d'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie en matière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pour frais professionnels, indiquez son taux. SOCIEL.Net : La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U du module Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriques commençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044. NB : La colonne <i>Déd Sup</i> % n'est pas renseignée. Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différente Notice Cerfa : Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une période immédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'une durée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc les sommes déjà versées à ce titre et susceptibles d'être reportées sur la période de référence (inscrite en A colonnes 2 et 3). Date de versement Période à laquelle se rapporte le versement Du Au :
Colonne 8 B Colonne 9 Colonnes 10-11 Colonne 12	Frais professionnels soumis à cotisationsNotice Cerfa :Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des fraisd'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie enmatière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pourfrais professionnels, indiquez son taux.SOCIEL.Net :La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U dumodule Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriquescommençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044.NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée.Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différenteNotice Cerfa :Ils (ndhr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une périodeimmédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'unedurée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc lessommes déjà versées à ce titre et susceptibles d'être reportées sur la période deréférence (inscrite en A colonnes 2 et 3).Date de versementPériode à laquelle se rapporte le versement Du Au :Montant brutSOCIEL.Net :Ces colonnes sont alimentées avec les éléments saisis dans l'option Contrat de
Colonne 9 Colonne 9 Colonne 12	Frais professionnels soumis à cotisationsNotice Cerfa :Inscrivez dans cette colonne les sommes effectivement versées au titre des fraisd'atelier et des frais professionnels soumis à cotisations. Si l'intéressé bénéficie enmatière d'impôts d'une réduction propre en sus du taux général de réduction pourfrais professionnels, indiquez son taux.SOCIEL.Net :La colonne est alimentée avec les rubriques paramétrées dans l'option DADS-U dumodule Paie au niveau du bouton Montants-Taux. Cela concerne les rubriquescommençant par R2 et affectées à la ligne S40.G40.10.044.NB : La colonne Déd Sup % n'est pas renseignée.Rappels de salaire et d'accessoires du salaire avec une périodicité différenteNotice Cerfa :Ils (ndlr : rappels de salaires, accessoires) seront rapportés à une périodeimmédiatement postérieure au mois civil au cours duquel ils ont été versés et d'unedurée égale à la période au titre de laquelle ils ont été alloués. Inscrivez donc lessommes déjà versées à ce titre et susceptibles d'être reportées sur la période deréférence (inscrite en A colonnes 2 et 3).Date de versementPériode à laquelle se rapporte le versement Du Au :Montant brutSOCIEL.Net :Ces colonnes sont alimentées avec les éléments saisis dans l'option Contrat detravail du module Gestion au niveau du bouton Rappels de paie versés présent



Colonne 13	Part salariale des cotisations à déduire sur colonne 12
	Notice Cerfa :
	Inscrivez le montant global de la part salariale des cotisations et de la CSG (défini
	colonne 7) correspondant aux seules sommes portées à la colonne 12.
	SOCIEL Net :
	Le montant correspond à l'application du nourcentage de charges calculé comme
	indiqué en colonne 7 sur le montant déclaré en colonne 12
<u>^</u>	Cos existe números de référence de recette en colonne 12.
	cas ou la periode de reference n'à pas eté entierement accomplie
Interruption du travail	
Colonne 14	Motif
	Notice Cerfa :
	En raison d'un des motifs figurant dans la liste suivante : maladie (MAL), longue
	maladie (MLD), accident du travail (A T), maternité (MAT), chômage total ou
	partiel (CHOM), fermeture de l'établissement (FERM), congés non payés autorisés
	(ABS AUT), service national (SN) (art. R. 433.7 du Code de la Sécurité Sociale).
	SOCIEL.Net :
	Sont déclarées ici les absences de la période de référence dont le code CPAM est
	renseigné en table des codifications et si le salarié n'a nas travaillé à temps
	complet. Pour ce dernier point, les contrats dont le temps de travail est Variable
	complet. Four ce dernier point, les contrats dont le temps de travair est variable
	sont systematiquement traites, pour les autres, la déclaration se fait seulement si
	les neures payees (cumul CHPAYIN) sont Inferieures aux neures de contrat.
	Ces contrôles déclenchent l'alimentation des colonnes 7 à 9.
Colonnes 15-16	Période Du Au :
	<u>SOCIEL.Net</u> :
	Ce sont les dates de début et de fin des arrêts déclarés dans la colonne 14.
S'il s'agit d'une interruption	autorisée
Colonne 17	La victime a-t-elle bénéficié d'un maintien de salaire
	Ces cases sont cochées en fonction du champ Maintien de salaire dans la fiche de
	l'absence déclarée en colonne 14 (module Saisie , option Saisie congés, absences,
	onglet Attestation de salaire).
Colonne 18	Si la victime a subi une nerte de salaire, indiquez le salaire brut nerdu
	Notice Cerfa :
	<u>notice certa</u> . Inscrivez le salaire brut nerdu relatif à l'interruntion de travail au cours de la
	niscrivez le sulaire brat perda relatif à rinterruption de travair da cours de la
	periode de rejerence. Dans le cas à une embadache ou à un changement à emploi
	recent, le sulaire de base est determine à partir du salaire ajjerent à rempior
	occupe au moment de l'arret de travail. Toutefois, si le salaire de base ainsi
	déterminé se trouve inférieur au montant global des rémunérations réellement
	perçues dans les différents emplois au cours de la période à considérer, c'est sur ce
	montant global que sera calculée l'indemnité journalière.
	SOCIEL.Net :
	Le montant affiché est le montant du cumul CMTABSENCE alimenté par les
	rubriques d'absence présentes dans le bulletin de paie.
Colonne 19	Part salariale des cotisations à déduire sur colonne 18
	Notice Cerfa :
	Indiquez le montant alobal de la part salariale des cotisations et de la CSG (défini
	colonne 7) qui aurait été calculé sur le salaire brut perdu mentionné colonne 18
	colon le calcul suivant :
	Scion le culcui suivuite.
	$COUTE 19 = COUTE 18 \times COUTE 7 : COUTES 4 + 5 + 6$
	SUCIELINET :
	Le montant correspond a l'application du pourcentage de charges calculé comme
	indique en colonne / sur le montant déclaré en colonne 19.
	<u>SOCIEL.Net</u> : Le montant correspond à l'application du pourcentage de charges calculé comme indiqué en colonne 7 sur le montant déclaré en colonne 19.



D	Cas particuliers
Salaire minimum des apprentis,	
des stagiaires ou des salariés	
de moins de 18 ans. Pour les	Cette case n'est pas gérée.
apprentis, précisez le n° et la	
date du contrat	
Demande de subrogation en cas	de maintien de salaire
Période pendant laquelle	Ces dates sont renseignées par le champ Période de subrogation saisi dans le
l'employeur demande la	module Saisie, option Saisie congés, absences, onglet Attestation de salaire.
subrogation	
Pendant cette période le	La case Intégralement ou Partiellement est cochée en fonction du champ
salaire sera maintenu	Maintien de salaire dans la fiche de l'absence (module Saisie, option Saisie
intégralement ou partiellement	congés, absences, onglet Attestation de salaire).
N° de compte postal ou	Le RIB est celui saisi en Compte bancaire et coché Salaires Prestataires dans la
bancaire de l'employeur et	fiche <i>Etablissement</i> (employeur prestataire) ou dans l'onglet <i>Infos.</i>
intitulé	complémentaires de la fiche Usagers (employeur mandataire) du module Gestion.
Signature de l'assuré	Le salarié signe dans le cas où l'attestation est faite manuellement et envoyée par
	courrier.
Fait à	Le lieu renseigné est celui qui correspond à la ville de l'établissement.
Le	C'est la date du jour qui est automatiquement renseignée.
Nom du signataire et Qualité	Ces informations sont renseignées par le champ Contact-Signataire des
	documents qui est saisi dans le module Gestion en option Etablissement, onglet
	Paramétrage des Editions et seulement pour les attestations prestataires.
Signature de l'employeur	L'employeur signe dans le cas où l'attestation est faite manuellement et envoyée
	par courrier.



ATTESTATION AG2R

Recto

Demande de prestations

Arrêt de travail

Convention collective nationale de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) du 21 mai 2010

RETOUR DU DOCU-MENT AG2R LA MONDIALE

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Personne à contacter:

Centre de gestion 15 rue du Verdon

Nom et adresse de l'employeur:

TSA 20109 67024 STRASBOURG CEDEX

Pour toute question de ce dossier, appelez- NOM:

nous au : 0 972 672 222 Prénom(s):

À REMPLIR ÉGALE-MENT La grille des salaires au

E-mail: Téléphone:

N° de contrat AG2R Prévoyance: 1 1 1 1 1 Catégorie de personnel : 010 020

concernant la constitution SALARIÉ CONCERNÉ PAR LA DÉCLARATION

NOM de jeune fille (pour les femmes mariées): Adresse: Code postal: Date de naissance: N° de Sécurité sociale: dos du présent document. Catégorie de personnel : □ plus de 200 heures □ moins de 200 heures Date d'entrée dans l'entreprise : Le salarié a-t'il plusieurs employeurs ?: □ OUI □ NON Si rupture du contrat de travail, date de rupture :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ARRÊT DE TRAVAIL

Date de l'arrêt de travail :		
L'arrêt a-t'il été indemnisé par la Sécurité sociale?		□NON
Date éventuelle de reprise totale du travail :		et / ou date de reprise du
travail en mi-temps thérapeutique :		l
Origine de l'arrêt: 🗖 Maladie de la vie privée		Accident de la vie privée
Maladie professionnelle		Accident du travail
S'agit-il du 1 ^{er} arrêt au cours des 12 derniers mois?	OUI	DNON
Si l'arrêt de travail est consécutif à un accident : a-	t-il été c	ausé par un tiers? □OUI □NON
Si OUI, indiquez les nom et adresse du tiers et de s	sa comp	agnie d'assurances et le numéro d
dossier auprès de celle-ci (si connus):		

PIÈCES INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DU DOSSIER

Dans tous les cas

- · Copie de l'ensemble des bordereaux d'indemnités journalières depuis le début de l'arrêt, ou copie des arrêts de travail, accompagnés de la notification de refus d'indemnisation par la Sécurité sociale pour le salarié ayant moins de 200 heures d'activité.
- La notification de paiement de la rente invalidité par la Sécurité sociale, en cas d'invalidité.
- Attestation de salaire de la Sécurité sociale en cas de reprise à mi-temps thérapeutique.

Le cas échéant

· Relevé d'identité bancaire de votre établissement, pour un premier enregistrement ou en cas de modification des données bancaires.

En cas de rupture du contrat de travail

- Photocopie du certificat de travail.
- · Relevé d'identité bancaire de l'assuré.
- Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

AG2R LA MONDIALE

AC2R PRÉVOYANCE, MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE - INSTITUTION DE PRÉVOYANCE RÉGIE PAR LE CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - 35 BOULEVARD BRUNE 7504 PARIS - MEMBRE DU GR AG2R.



Salaire brut

Verso

IMPORTANT

Ne renseigner que les éléments de salaire et la période définis par le salaire de référence de votre contrat. DÉCLARATION DE SALAIRES

normalement travaillé.

SALAIRE DE RÉFÉ-RENCE Moyenne des salaires bruts des 12 derniers mois pré-

cédant l'arrêt de travail.

(hors primes et heures de modulation) Salaire brut du mois N - 1 (mois précédant l'arrêt) € Salaire brut du mois N - 2 € Salaire brut du mois N - 3 € Salaire brut du mois N - 4 € € Salaire brut du mois N - 5 Salaire brut du mois N - 6 € Salaire brut du mois N - 7 € Salaire brut du mois N - 8 € Salaire brut du mois N - 9 £ Salaire brut du mois N - 10 € Salaire brut du mois N - 11 € Salaire brut du mois N - 12 €

Veuillez remplir la grille des salaires figurant ci-dessous : si le salarié était en arrêt de travail au

cours de toute ou partie de la période de référence, indiquez le salaire qu'il aurait perçu s'il avait

Montant:	€	Mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant:	€	Mois:L	1	1	1	1	1	1	1	1
Montant:	€	Mois:L	1	1	1	1	1	1	1	1
Montant:	€	Mois:L	1	1	1	1	1	1	1	1

Veuillez préciser les taux de charges salariales hors CSG-RDS Sur tranche A: L_____% Sur tranche B: L_____% Sur salaire total: L_____%

L'employeur soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande par AG2R Prévoyance. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées par ce traitement bénéficient d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui les concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.

Demande de prestations AG2R La Mondiale

Recto

Renseignements d'ordre général	
Nom de l'employeur	Ce champ est renseigné par les nom et prénom de l'usager (employeur
	mandataire) ou la raison sociale de l'établissement (employeur prestataire) dans le
	module Gestion en option Usagers ou Etablissements.
Adresse de l'employeur	L'adresse est renseignée par le champ Adresse postale qui se trouve dans l'onglet
	Informations générales de la fiche Etablissement (employeur prestataire) ou dans
	l'onglet <i>Etat civil</i> de la fiche <i>Usagers</i> (employeur mandataire) du module <i>Gestion</i> .
Personne à contacter	Ces informations sont renseignées par le champ Contact-Emetteur DSIJ qui est
Email	saisi dans le module Gestion en option Etablissement, onglet Paramétrage des
Téléphone	<i>Editions</i> et seulement pour les attestations prestataires. L'établissement est celui défini comme émetteur dans le paramétrage DADS-U (Cf <u>A. Les Pré-requis</u>).
N° de contrat AG2R Prévoyance	Ce champ est renseigné par le numéro de contrat dans l'onglet Paramétrage et
	dans le cadre <i>Localités Organismes de l'Etablissement</i> dans la fiche Etablissement.
Catégorie de personnel	Le code 010 correspond au choix Non-cadre et le code 020 au choix Cadre.
	Cette information est renseignée en fonction du champ statut catégoriel du
	Contrat de travail : 020 pour les statuts "03" ou "04" ; 010 pour tous les autres.
Salarié concerné par la déclaration	on
Nom / Nom de jeune fille	Ces champs sont renseignés par les Nom, Nom de jeune fille et Prénom qui se
Prénom	trouvent dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
Adresse	L'adresse est renseignée par le champ Adresse postale qui se trouve dans le
Code postal - Ville	module Gestion en option Salariés dans l'onglet Etat civil.
Date de naissance	Cette information est renseignée par le champ Date de naissance qui se trouve
	dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
No de Sécurité Sociale	Ce numéro est renseigné par le champ Régime Général qui se trouve dans le
	module Gestion en option Salariés dans l'onglet Etat civil.
Catégorie de personnel : plus	Si le nombre d'heures payées (cumul CHPAYM) des 3 mois précédant l'arrêt atteint
de 200h ou moins de 200h	ou dépasse les 200 heures alors la case Plus de 200 h est cochée. Sinon c'est
Data d'antrés dans l'antroprisa	l'autre case Moins de 200 h qui est cochee.
Date d'entrée dans l'entréprise	de travail si elle est renseignée, par la Date d'embauche dans la structure du Contrat
Le salarié a-t-il plusieurs	Cette case est cochée à <i>Oui</i> si l'absence est affectée à plusieurs contrats de travail,
employeurs : oui / non	à Non dans le cas contraire.
Si rupture contrat de travail,	Cette date est renseignée par le champ Date de fin de contrat dans le module
date de rupture	Gestion en option Contrat de travail onglet Informations générales.
Renseignements concernant l'arr	êt de travail
Date de l'arrêt de travail	Cette date est renseignée par la date de début de l'absence dans le module Saisie
	en option Saisie congés, absences, onglet Congés/Absence.
L'arrêt a-t-il été indemnisé par	
la sécurité sociale : oui / non	Cette case n'est pas gérée.
Date éventuelle de reprise	Ces informations sont renseignées par les champs Date de reprise et Type qui sont
totale du travail et/ou date de	saisis dans le module <i>Saisie en option Saisie congés, absences,</i> onglet Attestation
reprise de travail en mi-tps	de salaire.
thérapeutique	



Origine de l'arrêt	L'origine de l'arrêt est coché en fonction du choix Attestation de salaire rattaché au code absence. Cf. la table des codifications , module Outils, Paramétrage.
S'agit-il du dernier arrêt au cours des 12 derniers mois ?	Cette case n'est pas gérée.
Si l'arrêt de travail est consécutif à un accident : a-t-il été causé par un tiers ?	Ces informations sont renseignées en fonction du champ Tiers Responsable saisi dans le module <i>Saisie en option Saisie congés, absences,</i> onglet Attestation de
Si oui, indiquez les noms et adresse du tiers	salaire.
Pièces indispensables au traitem	ent du dossier
Commentaires	Listes des documents nécessaires au traitement du dossier.

Verso

Déclaration de salaires	
	<u>Notice Attestation</u> : Veuillez remplir la grille des salaires figurant ci-dessous : si le salarié était en arrêt de travail au cours de toute ou partie de la période de référence, indiquez le salaire qu'il aurait perçu s'il avait normalement travaillé.
Salaire brut (hors primes et	heures de modulation)
Salaire brut du mois N-1	Le salaire déclaré est :
à	- En cas d'absence : le salaire rétabli qui correspond à la colonne 9 de
Salaire brut du mois N-12	 l'attestation CPAM Maladie, Maternité, Paternité. Dans le cas d'un accident du travail, le salaire rétabli sera calculé de la même façon que pour la Maladie. (Cf. explications en Annexe <u>G. Attestation CPAM - Maladie Maternité Paternité</u>). Dans les autres cas : le salaire brut qui correspond à la colonne 3 de l'attestation CPAM Maladie, Maternité, Paternité ou à la colonne 4 de l'attestation CPAM Accident du travail. De ces valeurs est déduit le montant des primes et heures de modulation déclaré dans le champ suivant.
Primes et heures de	Les montants déclarés sont ceux des rubriques paramétrées dans le champ Primes
modulations	et heures de modulation (AG2R) de l'onglet Attestation de salaire de la fiche
	Saisie congés, absences dans le module Saisie.
Périodicité	La périodicité est toujours annuelle .
Taux de charges salariales hors	Non alimenté pour l'instant.
CSG-RDS	
Fait à	Le lieu renseigné est celui qui correspond à la ville de l'établissement.
Date	C'est la date du jour qui est automatiquement renseignée.
Cachet et Signature de	L'employeur signe dans le cas où l'attestation est faite manuellement et envoyée
l'employeur	par courrier.



ATTESTATION CHORUM

Recto

1) ÉTABLISSEMENT	dans lequel est inscrit le	salarié	2) INTERLOCUTEUR EN CAS DE BESOIN
Nom Etabl. :			Nom/Prénom :
SIRET :			Tél. :
N° Contrat :		(Base)	Email :
Option Rachat de fran	chise : 🗌 Oui 🗌 Nor	n	
	DE L'ASSURÉ		4 CONDITIONS D'EMPLOI DU SALARIÉ
Nom de famille :			Date d'embauche dans l'association :
Nom de naissance :			Statut au moment de l'arrêt :
Prénom :			Non Cadre Cadre
			Temps de travail au moment de l'arrêt :
N°SS:		1 1 1 1 1	
5) DÉTAIL DES PÉRI du	ODES D'ARRÊT DE TRA au	AVAIL Cause (1)	☐ Temps complet ☐ Temps partiel à
5) DÉTAIL DES PÉRI du	ODES D'ARRÊT DE TRA au	AVAIL Cause (1)	☐ Temps complet ☐ Temps partiel à
5) DÉTAIL DES PÉRI du	ODES D'ARRÊT DE TRA au	AVAIL Cause (1)	Temps complet Temps partiel à% Si vous devez déclarer un plus grand nombre de périoc merci de joindre la liste sur papier lib Merci de préciser si le salarié : Est toujours en arrêt de travail
5) DÉTAIL DES PÉRI du	ODES D'ARRÊT DE TRA au	AVAIL Cause (1)	
5) DÉTAIL DES PÉRI du	ODES D'ARRÊT DE TRA au	AVAIL Cause (1)	Temps complet Temps partiel à% Si vous devez déclarer un plus grand nombre de périoc merci de joindre la liste sur papier lib Merci de préciser si le salarié : Est toujours en arrêt de travail A repris en mi-temps thérapeutique Préciser la date :MA_A
5) DÉTAIL DES PÉRI du	ODES D'ARRÊT DE TR/ au	AVAIL Cause (1)	
5) DÉTAIL DES PÉRI du	ODES D'ARRÊT DE TRA au	AVAIL Cause (1)	Temps complet Temps partiel à% Si vous devez déclarer un plus grand nombre de périoc merci de joindre la liste sur papier list Merci de préciser si le salarié : Est toujours en arrêt de travail A repris en mi-temps thérapeutique Préciser la date :
5) DÉTAIL DES PÉRI du	ODES D'ARRÊT DE TRA au	AVAIL Cause (1) ent Vie Privée	
5) DÉTAIL DES PÉRI du "ACT : Accident du MPR : Maladie Profi MAT : Maternité	ODES D'ARRÊT DE TRA au Travail AVP : Accide MAL : Autre	AVAIL Cause (1) ent Vie Privée Maladie	Temps complet Temps partiel à
5) DÉTAIL DES PÉRI du " "ACT : Accident du MPR : Maladie Profi MAT : Maternité Si l'arrêt de travail es	ODES D'ARRÊT DE TRA au Travail AVP : Accide essionnelle MAL : Autre	AVAIL Cause (1) ent Vie Privée Maladie	Si vous devez déclarer un plus grand nombre de périoc merci de joindre la liste sur papier lia Merci de préciser si le salarié : Est toujours en arrêt de travail A repris en mi-temps thérapeutique Préciser la date : A repris à temps complet Préciser la date : A repris à temps complet



Verso

ÉLÉMENTS DE SALAI	RE À RETENIR POUR LE	CALCUL DE LA PRES	TATION	
SALAIRE BRUT SOU	MIS À COTISATIONS	SALAIRE RECONSTIT	UÉ, EN CAS D'ABSENCI	E
Mois (1)	Salaire brut	Brut reconstitué (2)	Motif de l'absend	ce
m-1				
m-2				
m-3				
m-4				
m-5				
m-6				
m-7				
m-8				
m-9				
m-10				
m-11				
m-12				
TOTAL	rêt de travail	Salaire brut que le salari s'îl avait exercé une activ	é aurait perçu rité normale	
TOTAL " Mois civils précédant l'ar Taux de charges sociale compris CSG et CRDS Documents à joindre	rêt de travail (2013) es, part salarié y TA non déductibles TA	Salaire brut que le salari s'il avait exercé une activ TB	é aurait perçu rité normale	trat de travail
TOTAL ⁽⁷⁾ Mois civils précédant l'ar Taux de charges sociale compris CSG et CRDS Documents à joindre Trois bulletins de travail.	rêt de travail (*) es, part salarié y non déductibles TA à la présente déclaration e salaire précédant l'arrêt	Salaire brut que le salari s'il avait exercé une activ TB D En car de Ph	é aurait perçu ité normale s de rupture de con notocopie du certifica	trat de travail t de travail. airo (RIR) de l'assuró
TOTAL " Mois civils précédant l'ar Taux de charges sociale compris CSG et CRDS Documents à joindre Trois bulletins de travail. Décompte(s) de S lité des périodes de	rét de travail (*) es, part salarié y non déductibles TA à la présente déclaration e salaire précédant l'arrêt écurité Sociale pour l'intég éclarées (y compris arrêts i	Salaire brut que le salari s'il avait exercé une activ TB De En ca: de Ph de Ph gra- nfé-	é aurait perçu ité normale s de rupture de con notocopie du certifica elevé d'Identité Banca	trat de travail t de travail. aire (RIB) de l'assuré.
TOTAL ⁽⁷⁾ Mois civils précédant l'ar Taux de charges sociale compris CSG et CRDS Documents à joindre Trois bulletins de travail. Décompte(s) de S lité des périodes de rieurs à 3 jours). Case de reixit	rêt de travail (2) es, part salarié y TA non déductibles TA à la présente déclaration e salaire précédant l'arrêt écurité Sociale pour l'intég éclarées (y compris arrêts in	Salaire brut que le salari sĩl avait exercé une activ TB D En ca: de Ph de Ph gra- nfé- 8 Fait à cianté	é aurait perçu ité normale s de rupture de con lotocopie du certifica elevé d'Identité Banca	trat de travail t de travail. aire (RIB) de l'assuré.
TOTAL ⁽⁷⁾ Mois civils précédant l'ar Taux de charges sociale compris CSG et CRDS Documents à joindre Trois bulletins de travail. Décompte(s) de S lité des périodes de rieurs à 3 jours). En cas de mi-temp de salaire adres précisant les salair tiel et à temps pleir	rét de travail (2), rét de travail (2), as, part salarié y TA non déductibles (1), à la présente déclaration e salaire précédant l'arrêt écurité Sociale pour l'intég éclarées (y compris arrêts in pas thérapeutique, attestation sées à la Sécurité Soc res bruts et nets à temps p n.	Salaire brut que le salari sĩl avait exercé une activ TB D En ca: de Ph de Ph gra- nfé- sife Signati ale oar-	é aurait perçu ité normale s de rupture de con otocopie du certifica elevé d'Identité Banca	t rat de travail t de travail. aire (RIB) de l'assuré. , le
 TOTAL ⁽⁷⁾ Mois civils précédant l'ar Taux de charges sociale compris CSG et CRDS Documents à joindre Trois bulletins de travail. Décompte(s) de S lité des périodes dé rieurs à 3 jours). En cas de mi-temp de salaire adres précisant les salair tiel et à temps pleit Formulaire « Accosi applicable. 	rét de travail (*) es, part salarié y non déductibles TA à la présente déclaration e salaire précédant l'arrêt écurité Sociale pour l'intég éclarées (y compris arrêts in s thérapeutique, attestation s thérapeutique, attestation s thérapeutique, attestation s thérapeutique, attestation s thérapeutique attestation s thérape	Salaire brut que le salarin sīl avait exercé une activ TB D En ca: de Ph Gra- nfé- 8 Fait à Signati bar-	é aurait perçu ité normale s de rupture de con lotocopie du certifica elevé d'Identité Banca	t rat de travail t de travail. aire (RIB) de l'assuré. , le
 TOTAL <i>"</i> Mois civils précédant l'ar Taux de charges sociale compris CSG et CRDS Documents à joindre Trois bulletins de travail. Décompte(s) de S lité des périodes de rieurs à 3 jours). En cas de mi-temp de salaire adres précisant les salair tiel et à temps pleit Formulaire « Accosi applicable. En cas de 1ère de le Relevé d'Identité 	rét de travail (*) ; es, part salarié y non déductibles TA à la présente déclaration è salaire précédant l'arrêt écurité Sociale pour l'intég éclarées (y compris arrêts i bes thérapeutique, attestation sées à la Sécurité Soc res bruts et nets à temps p n. cident causé par un Tier Bemande ou de changemi	Salaire brut que le salari sil avait exercé une activ TB En ca: de Pr de Pr gra- nfé- 8 Fait à Signate bar- S » ent, eur.	é aurait perçu ité normale s de rupture de con lotocopie du certifica elevé d'Identité Banca	t rat de travail t de travail. aire (RIB) de l'assuré. , le

Déclaration d'arrêt de travail CHORUM

	Recto
1 - ETABLISSEMENT dans lequel e	st inscrit le salarié
Nom Etablissement	Ce champ est renseigné par les nom et prénom de l'usager (employeur
	mandataire) ou la raison sociale de l'établissement (employeur prestataire) dans le
	module Gestion en option Usagers ou Etablissements.
Siret	Le numéro de Siret est renseigné par les champs SIREN et NIC qui se trouvent dans
	l'onglet Informations générales de la fiche Etablissement (employeur prestataire)
	ou dans l'onglet Paramétrage de la fiche Dossiers (employeur mandataire) du
	module <i>Gestion</i> .
N° contrat	Ce champ est renseigné par le numéro de contrat dans l'onglet Paramétrage et
	dans le cadre <i>Localités Organismes de l'Etablissement</i> dans la fiche Etablissement.
Option de rachat de franchise :	Cotto caso plast pas góróa
oui / non	Cette case il est pas gelee.
2. INTERLOCUTEUR en cas de bes	oin
Nom / Prénom	Ces informations sont renseignées par le champ Contact-Emetteur DSIJ qui est
Tel	saisi dans le module <i>Gestion</i> en option <i>Etablissement,</i> onglet <i>Paramétrage des</i>
Email	défini comme émetteur dans le naramétrage DADS-II (Cf A Les Pré-requis)
3. Identification de l'assuré	denni comme enerceur dans le parametrage bribs o (el <u>A. Les rie requis</u>).
Nom de famille / de naissance	Ces champs sont renseignés par les Nom, Nom de jeune fille et Prénom qui se
Prénom	trouvent dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
N° SS	Ce numéro est renseigné par le champ Régime Général qui se trouve dans le
	module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
4. Conditions d'emploi du salarié	
Date d'embauche dans	Cette date est renseignée par le champ Date d'entrée dans la structure du Contrat
l'association	de travail si elle est renseignée, par la Date d'embauche dans le cas contraire.
Statut au moment de l'arrêt :	Cette case est cochée en fonction du champ statut catégoriel du Contrat de travail
Non Cadre / Cadre	: Cadre pour les statuts "03" ou "04"; Non-cadre pour les autres.
Temps de travail au moment de	Cette information est renseignée par le champ Temps de travail du Contrat de
l'arrêt :	travail (onglet Période d'activité). Le pourcentage de temps de travail est calculé
- Temps complet	pour les Partiel ou les Variable à partir du prorata entre les heures saisies
- Temps partiel à%	(hebdomadaire, mensuel ou théorique) et l'horaire mensuel applicable dans
	l'établissement.
5. Détail des périodes d'arrêt de t	travail
Duau	Ces dates sont renseignées par les Date de début et Date de fin de l'absence dans
	le module Saisie en option Saisie congés, absences, onglet Congés/Absence.
Cause	Notice Attestation :
	ACT : Accident du travail AVP : Accident Vie Privee
	MPR : Maladie professionnelle MAL : Autre maladie
	IVIA I : IVIATERNNITE.
	La cause de l'arrêt est renseignée en fonction du choix Attestation de salaire
	rattaché au code absence. Cf. la table des codifications. module Outils.

Paramétrage.



Si l'arrêt de travail est consécutif à un accident : a-t-il été causé par un tiers ?	La case est cochée en fonction du champ Tiers Responsable saisi dans le module <i>Saisie en option Saisie congés, absences,</i> onglet Attestation de salaire .
Merci de préciser si le salarié : - est toujours en arrêt de travail, - a repris en mi-temps thérapeutique : date - a repris à temps complet : date	Les cases sont cochées en fonction du champ Type de reprise saisi dans le module <i>Saisie en option Saisie congés, absences,</i> onglet Attestation de salaire . Les dates sont renseignées par le champ Date de reprise dans cette même fiche d'absence.
 ne fait plus partie des effectifs : date 	Cette case est cochée si la Date de fin de contrat dans le module <i>Gestion en option</i> <i>Contrat de travail</i> onglet <i>Informations générales</i> est renseignée.

Verso

6. Elements de salaire à retenir p	our le calcul de la prestation
Salaire brut soumis à cotisations	
Mois	Notice Attestation :
	Mois civils précédant l'arrêt de travail.
Salaire brut	Le salaire déclaré est le salaire brut qui correspond à la colonne 3 de <u>l'attestation</u>
	<u>CPAM Maladie, Maternité, Paternité</u> ou à la colonne 4 de <u>l'attestation CPAM</u>
	Accident du travail.
Salaire reconsituté, en cas d'abse	nce
Brut reconstitué	Notice Attestation :
	Salaire brut que le salarié aurait perçu s'il avait exercé une activité normale.
	SOCIEL.Net :
	Le salaire déclaré est le salaire rétabli qui correspond à la colonne 9 de
	l'attestation CPAM Maladie, Maternité, Paternité. Dans le cas d'un accident du
	travail, le salaire rétabli sera calculé de la même façon que pour la Maladie. (Cf.
	explications en Annexe G. Attestation CPAM - Maladie Maternité Paternité).
Motif de l'absence	Le motif affiché est le code CPAM renseigné en table des codifications dans la
	fiche de l'absence du mois concerne.
Taux de charges TA TB	Ces champs ne sont pas gérés.
7. Documents à joindre à la prése	ente déclaration
Commentaires	Listes des documents nécessaires au traitement du dossier.
8. Fait à le	
Fait à	Le lieu renseigné est celui qui correspond à la ville de l'établissement.
Date	C'est la date du jour qui est automatiquement renseignée.
Cachet et Signature de	L'employeur signe dans le cas où l'attestation est faite manuellement et envoyée
l'employeur	par courrier.



ATTESTATION IRCEM

Adresse : cote pervet	r vola roda la vala
Adresse : rode ported	
	Land and the second
NEContral Issue Defusiones	
N°Contrat Ircem Prevoyance :	NSELGNEMENTS SALADIE
N°Sécurité sociale :	Nácia
Nom patronymique :	Présent :
Nom marital :	
ramère biefer ber de	e voie rom de la voie
Adresse : code postal	
	L'ARRET DE TRAVAIL
Le salarié jusifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : maladie ou accident de la vie co accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : marier texter tres de	ácutifs provenant d'un ou plusieurs employeurs dans la profession au 1 ^{er} jour de l'arrêt de travail : OUI NC Date de reprise (si connue): ourante → causé(e) par un tiers responsable OUI NON → causé(e) par un tiers responsable OUI NON e la compagnie d'assurance et le numéro du dossier :
Le salarié justifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : maladie ou accident de la vie co accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : marker teater Adresse : teater type de Numéro du dossier :	ácutifs provenant d'un ou plusieurs employeurs dans la profession au 1 ^{er} jour de l'arrêt de travail : OUI ☐ NC Date de reprise (si connue): ourante → causé(e) par un tiers responsable OUI ☐ NON ☐ → causé(e) par un tiers responsable OUI ☐ NON ☐ e la compagnie d'assurance et le numéro du dossier : rore la taxee
Le salarié justifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : maladie ou accident de la vie co accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : teate travail Moméro du dossier : Nom de l'employeur chez qui a eu li	
Le salarié justifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : maladie ou accident de la vie co accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : marker baker type de Adresse : tots porter Numéro du dossier : Nom de l'employeur chez qui a eu li MODIFIC/	
Le salarié jusifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : marke Adresse : Coste polar Numéro du dossier : Nom de l'employeur chez qui a eu li MODIFECO Si certains contrats de travail du salarié ont dans le cadre du maintien de salaire des info Nom de l'employeur :	
Le salarié justifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : Determine : Determine : Nom de la compagnie : Determine : Determine : Determine : Nom de l'employeur chez qui a eu li Si certains contrats de travail du salarié ont dans le cadre du maintien de salaire des info Nom de l'employeur : Molifs du licenciement : Déménagement du salarié : Déménagement du salarié :	
Le salarié justifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : Déserver Adresse : Coste poste Numéro du dossier : Nom de l'employeur chez qui a eu li Mon de l'employeur chez qui a salarié ont dans le cadre du maintien de salaire des inte Nom de l'employeur : Montifs du licenciement : Déménagement du salarié : Départ de l'employeur en structure d'héberg	áculifs provenant d'un cu plusieurs employeurs dans la profession au 1 ^{er} jour de l'arrêt de travail : OUI □ NC Date de reprise (si connue): ourante → causé(e) par un tiers responsable OUI □ NON □ → causé(e) par un tiers responsable OUI □ NON □ e la compagnie d'assurance et le numéro du dossier : NON □ traité core le lavee beatra beatra traité core le lavee beatra beatra beatra beatra
Le salarié jusifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : mariere teue Adresse : Coss poste Numéro du dossier : Nom de l'employeur chez qui a eu li MODELEEC / Si certains contrats de travail du salarié ont dans le cadre du maintien de salaire des info Nom de l'employeur : Motifs du licenciement : Déménagement du salarié : Déménagement du salarié : Déménagement du salarié de l'employeur Sinistre matériel au domicile de l'employeur	
Le salarié justife-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : bater travel Adresse : content de l'arrêt de l'arrêt de l'arrêt Numéro du dossier : Nom de l'employeur chez qui a eu li MOD DIFICO Si certains contrats de travail du salarié ont dans le cadre du maintien de salaire des info Nom de l'employeur chez qui a sul salarié ont dans le cadre du maintien de salaire des info Nom de l'employeur : Motifs du licenciement : Déménagement du salarié :	
Le salarié justifie-fil de 6 mois de salaires consé Date de l'arrêt : Origine de l'arrêt : accident de travail ou de trajet Si OUI, indiquer le nom, l'adresse de Nom de la compagnie : Deserver : Numéro du dossier : Nom de l'employeur chez qui a eu li Mon de l'employeur chez qui a eu li Mon de l'employeur chez qui a eu li Mon de l'employeur chez qui a sinte Nom de l'employeur en structure d'héberg Sinistre matériel au domicile de l'employeur Nom de l'employeur en structure d'héberg Sinistre matériel au domicile de l'employeur Nom de l'employeur en structure d'héberg Sinistre matériel au domicile de l'employeur Nom de l'employeur en structure d'héberg	



Demande d'indemnisation arrêt de travail IRCEM	
Informations structure	
Nom de la structure	Ce champ est renseigné par les nom et prénom de l'usager (employeur mandataire) ou la raison sociale de l'établissement (employeur prestataire) dans le module <i>Gestion</i> en option <i>Usagers</i> ou <i>Etablissements</i> .
Adresse	L'adresse est renseignée par le champ Adresse postale qui se trouve dans l'onglet <i>Informations générales</i> de la fiche <i>Etablissement</i> (employeur prestataire) ou dans l'onglet <i>Etat civil</i> de la fiche <i>Usagers</i> (employeur mandataire) du module <i>Gestion</i> .
N° Contrat IRCEM Prévoyance	Ce champ est renseigné par le numéro de contrat dans l'onglet Paramétrage et dans le cadre Localités Organismes de l'Etablissement dans la fiche Etablissement .
Renseignements salarié	
N° Sécurité Sociale	Ce numéro est renseigné par le champ Régime Général qui se trouve dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
Né(e) le	Cette information est renseignée par le champ Date de naissance qui se trouve dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
Nom Patronymique / Marital Prénom	Ces champs sont renseignés par les Nom, Nom de jeune fille et Prénom qui se trouvent dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
N° de tel / Adresse Code postal - Ville	Ces champs sont renseignés par le champ Adresse postale qui se trouve dans le module <i>Gestion en option Salariés</i> dans l'onglet <i>Etat civil</i> .
L'arrêt de travail	
Le salarié est-il sous contrat	La case Oui est cochée si le salarié a un contrat de travail en cours.
Le salarié justifie-t'il de 6 mois	La case Oui est cochée si le contrat est actif sur les 6 mois précédant l'arrêt.
de salaire consécutif	
Date de l'arrêt	Cette dates est renseignée par la Date de début de l'absence dans le module <i>Saisie</i> en option <i>Saisie congés, absences,</i> onglet Congés/Absence.
Date de reprise (si connue)	La date est renseignée en fonction du champ Date de reprise saisie dans l'absence dans le module <i>Saisie en option Saisie congés, absences,</i> onglet Congés/Absence .
Origine de l'arrêt	L'origine de l'arrêt est coché en fonction du choix Attestation de salaire rattaché au code absence. Cf. la table des codifications , module Outils, Paramétrage.
Causé par un tiers responsable	Les informations concernant le tiers responsable sont cochées en fonction du champ Tiers Responsable saisi dans le module Saisie en ention Saisie consés
Si oui indiquer le nom de la	absences, onglet Attestation de salaire.
Nom de l'employeur chez qui a	Cette case est cochée si la Date de fin de contrat dans le module <i>Gestion en ontion</i>
eu lieu l'accident	<i>Contrat de travail</i> onglet <i>Informations générales</i> est renseignée.
Modifications contrat de travail	
	<u>Notice Attestation</u> : <i>Si certains contrats de travail du salarié ont été rompus depuis la dernière</i> <i>déclaration trimestrielle faite à l'IRCEM Prévoyance, nous avons besoin, dans le</i> <i>cadre du maintien de salaire, des informations ci-dessous :</i> <u>SOCIEL.Net</u> : <u>Ces champs ne sont pas gérés.</u>